

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 108. 3^{ème} trimestre 2018

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

Éditorial

Europe, France, Afrique : relire Frédéric Bastiat et Pascal Salin.

Le contraste entre l'Europe et l'Afrique est ancien. Les items sont différents mais il perdure aujourd'hui. L'Europe et la France ont des populations qui vieillissent. Une espèce de fatalisme s'est installé. L'élan vital n'y est plus. Les populations européennes ne se renouvellent pas. C'est suicidaire dans le contexte de l'État providence qui repose sur la spoliation légale horizontale, elle a lieu au sein d'une même génération, et verticale, les générations d'aujourd'hui spolient et spolieront, les générations futures. Si les générations qui viennent sont peu nombreuses leur spoliation sera insuffisante pour assurer le maintien de l'État providence (Sécu, retraites etc.). C'est pourquoi un État providence dont les populations ne se renouvellent pas doit avoir recours aux immigrants s'il veut survivre. Ce ne serait pas le cas dans un système social reposant sur le libre choix et la responsabilité individuelle. Si les peuples se suicident leurs politiciens les assassinent. Aujourd'hui c'est au sens figuré. Prenons le cas de la France. L'assassinat est culturel. La culture française et ses racines sont combattues et détruites par ceux qui devraient les défendre. L'assassinat est économique. Des prélèvements obligatoires étouffant, dont tous subissent les conséquences, détruisent les incitations productives. L'assassinat est légal et réglementaire avec ces fameuses lois de censure évoquées infra et une réglementation de plus en plus lourde, qui s'insinue dans les détails les plus intimes de la vie des Français. Il y a un objectif d'infantilisation et de déresponsabilisation des individus pour que seul subsiste l'étatisme et, nec plus ultra, que les populations habituées à tout attendre de l'État réclament elles même leur soumission. Enfin, la France est un des pays les plus athées du monde.

En Afrique l'explosion démographique est certaine, même si les statistiques ne sont pas toujours très fiables. La croissance économique africaine n'est pas suffisante pour assurer la prospérité des populations. L'État de Droit existe rarement. L'État spoliateur légal, lui, prospère. La politique des occidentaux visant à installer dans ces pays la « démocratie » telle qu'ils la connaissent, c'est à dire la loi de la majorité électorale, encourage en Afrique la démographie et les conflits. En France la spoliation se fait, pour l'instant et encore, aux dépens de certaines catégories sociales et au profit d'autres. En Afrique la spoliation se fait souvent au profit de l'ethnie au pouvoir et aux dépens de celles qui n'y sont pas. Enfin, « L'islamisme radical » progresse.

Il existe un appel d'air spontané de l'Afrique jeune et dynamique vers l'Europe vieillissante sans pères, en crise culturelle et morale. Entre les voies optimistes et pessimistes il est très difficile de prévoir l'avenir de ce continent. Ce qui veut dire que les nations européennes doivent se préparer à n'importe quelle éventualité. Des nations confiantes, peuplées d'individus libres sachant qui elles sont et où elles vont, sont plus à même d'affronter l'adversité si elle arrive, ou de profiter à plein des éléments favorables quand ils se présentent.

Il est aisé de constater que les chemins suivis, et les moyens utilisés jusqu'ici par les États, dans la relation entre l'Europe ou la France et

l'Afrique, n'ont pas fait preuve d'efficacité en termes d'harmonie humaine ni de développement économique. L'Europe et les États africains devraient laisser les individus africains gérer leur vie et régler leurs problèmes (conseil également valable pour beaucoup d'ONG). L'Europe et spécifiquement la France vu le poids de son État, devrait aussi, sur leur territoire, laisser leurs habitants régler les problèmes que les États ont créés. Ils sont aussi colossaux. Il faut être conscient que, en France comme en Afrique ou ailleurs, les causes de désagrégation morales, culturelles, sociales, économiques sont endogènes. Pour n'en citer que quelques unes qui concernent la France : des déficits publics abyssaux malgré (à cause) des prélèvements obligatoires massifs, un chômage de masse structurel, des pénuries dans plusieurs secteurs, ceux des soins et des retraites sont les plus flagrants, des atteintes aux Droits naturels individuels universels qui sont la Liberté, à la Propriété, à la Personnalité, une anticipation péjorative de l'avenir, une crise des valeurs. La France imprégnée de relativisme, de marxisme et de keynésianisme va mal.

La solution est de changer de modèle. Il est capital de comprendre que ce sont des individus et non pas des états qui échangent. Il faut donc laisser interagir les individus quel que soit leur lieu de résidence « *Je dis : Laissez faire, en d'autres termes, respectez la liberté, l'initiative humaine... Responsabilité, solidarité ; mystérieuses lois dont il est impossible, en dehors de la Révélation, d'apprécier la cause, mais dont il nous est donné d'apprécier les effets et l'action infaillible sur les progrès de la société* » *Responsabilité, chapitre XX des Harmonies économiques (1850)*, Il faut choisir la liberté économique (qui va bien au delà de l'économie), choisir l'État minimum, choisir des fonctions régaliennes armée, police, justice fortes et consacrées à la défense des Droits naturels individuels. La liberté de circulation des personnes, dont émigrer ou immigrer, est un droit fondamental qui ne peut reposer que sur le respect du droit de propriété. « *La propriété implique nécessairement le droit d'exclusion.* » Sur ce sujet on relira avec profit l'excellent Chapitre 11 du livre *Libéralisme* de Pascal Salin (Odile Jacob, Paris, 2000) repris par le Cercle Frédéric Bastiat <https://www.bastiat.net/l'immigration-dans-une-societe-libre/>

Beaucoup de Français connaissent mal l'Afrique. Les informations disponibles sont très souvent marquées de parti pris, soumises au politiquement correct et censurées par la pensée unique à l'aide des lois mémorielles et des lois « contre le racisme et les discours de haine ». En résumé, les sources ne sont pas fiables, encore moins quand elles viennent de politiciens. Or les enjeux des relations avec l'Afrique sont très importants pour l'Europe et particulièrement la France, histoire et géographie obligent. La conférence donnée par Jean-Paul Gourevitch devant le Cercle Frédéric Bastiat fut très revigorante. C'est celle d'un homme de terrain, qui connaît très bien son sujet et qui ne parle pas la langue de bois. Vous en trouvez le compte rendu dans ce bulletin, sur notre site <http://www.bastiat.net/> et la vidéo sur notre chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC6vAszYwqO3mOkk52dAxA>

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

« Le XXI^{ème} siècle sera-t-il le siècle de l'Afrique ? »



Jean-Paul Gourévitch

Par Jean-Paul Gourévitch,

1 introduction

1-1 Les références africaines du conférencier

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je rappellerai que j'interviens comme consultant international sur l'Afrique, les migrations et plus récemment l'islamisme radical depuis 1987. Quand je parle de l'Afrique il s'agit essentiellement de l'Afrique subsaharienne francophone et accessoirement du Maroc. J'y intervins à deux niveaux. Il s'agit d'abord de former des experts africains dans les domaines de la formation, de l'éducation et de l'édition d'ouvrages pédagogiques (les petits Sénégalais apprennent à lire et à compter dans la collection Sidi et Rama que j'ai mise en place avec mes collègues de l'INEADE de Dakar). Mais aussi de faire un travail d'audit pour évaluer ce que les pays Africains ont fait des subventions accordées à titre bilatéral ou multilatéral par les bailleurs de fonds ce qui est plus acrobatique quand on se refuse aux compromissions et qui m'a valu d'être déclaré persona non grata au Bénin et ostracisé au Tchad.

Aujourd'hui j'ai drastiquement limité mes interventions dans ces pays, d'une part parce que « place aux jeunes » et d'autre part parce que la montée de l'islamisme radical chez les jeunes cadres africains que j'ai directement vécue et sur laquelle j'ai alerté sans succès mes commanditaires entre 2011 et 2013 rend les relations beaucoup plus tendues. Aussi dans le cadre du Partenariat Eurafrique, je me consacre à travailler maintenant avec les diasporas maghrébines et africaines en France et j'ai notamment assuré pour l'association Solidarité Internationale la coordination scientifique de l'exposition sur « La Caravane de la Mémoire » qui tourne en France et à l'étranger depuis 2015 et de l'ouvrage qui sort en septembre chez SPM sur les forces noires africaines avant, pendant et après la Grande Guerre.

1-2 les ouvrages du conférencier :

Pour en témoigner, je citerai trois ouvrages *La France en Afrique* chez Acropole qui en est à sa 4^e édition et qui balaie toute l'histoire de la présence française en Afrique noire du XVI^e siècle jusqu'à nos jours, *L'islamo-business vivier du terrorisme* paru en 2016 chez Pierre-Guillaume de Roux qui fait un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'islamisme radical dans chacun des pays du monde et notamment en France et le tout dernier *La Méditerranée conquête puissance déclin* sorti en avril 2018 chez Desclée de Brouwer qui s'efforce de reconstituer en un peu plus de 300 pages, 3000 ans de rêves méditerranéens depuis Ulysse jusqu'à Daech.

1-3 une production inclassable ciblée sur un objectif : faire ce que personne ne fait.

Ma production littéraire et artistique ne se limite pas à ce domaine. J'en suis à mon 72^e ouvrage dont le seul point commun est de faire ce que personne n'a fait ou n'ose faire. De haut en bas et de gauche à droite on peut apercevoir les Migration pour les Nuls ouvrage paru dans la célèbre collection en septembre 2014 et qui dès le jour de sa sortie a été victime d'une campagne de diffamation organisée par une journaliste militante de l'AFP dont le communiqué a été reproduit in extenso par 51 journaux de la presse écrite, audiovisuelle et du net dont aucun n'avait ouvert l'ouvrage. Avec mon avocat j'ai engagé une procédure judiciaire qui a été peu couronnée de succès puisque nous avons découvert que l'AFP ne donne

pas de droit de réponse et qu'on ne peut que l'attaquer en diffamation (ce qui est aléatoire, dure des années et n'aboutit qu'à 1 euro de dommages-intérêts), que les journaux qui ont pris soin de noter AFP sur la source se retranchent derrière le communiqué pour refuser également un droit de réponse et qu'on ne peut en obtenir mais six mois après que par des journaux qui ont modifié la dépêche ou en ont rajouté. Bref, bien que Benjamin Stora mobilisé par l'AFP dans son entreprise de désinformation m'ait présenté ensuite ses excuses pour avoir été instrumentalisé par la journaliste pour un ouvrage qu'il n'avait pas ouvert, la campagne de diffamation a porté ses fruits : plusieurs libraires ont renvoyé le stock d'ouvrages sans l'ouvrir « pour ne pas polluer l'esprit de mes lecteurs » comme l'a précisé l'un d'entre eux et les grands médias qui de temps à autres m'accordaient la parole sur un sujet dont je suis un spécialiste reconnu internationalement m'ont systématiquement exclu de l'antenne.

À côté figure l'*Abcdaire illustré de la littérature jeunesse* publié en 2013 à l'Atelier du Poisson Soluble qui est le premier dictionnaire illustré de cette littérature du XVI^e siècle à aujourd'hui en France et dans les principaux pays du monde, puis *Les journaux d'enfants pendant la grande guerre* une plaquette publiée chez Frédéric Douin en avril 2018 sur un sujet où il n'existe aucun ouvrage illustré.

Le tour du monde en 80 cocktails paru chez Orphie fin 2014 a obtenu le prix Spirit Bar 2015 non pas parce que mes cocktails sont meilleurs que les autres mais parce que cet ouvrage comporte 80 aquarelles de Pierre Estable qui mettent en scène l'imaginaire de chaque cocktail, c'est à dire ce à quoi la dégustation d'un cocktail vous fait rêver.

J'ai enfin publié en 2015 chez Belin *Jules César, l'ascension d'un chef*, où le jeune lecteur découvrira qu'avant d'être le grand « imperator », Jules César savait qu'il aurait un destin extraordinaire et en 2016 toujours chez Belin *Explorer et enseigner les contes de fées*, trois ouvrages en un seul volume illustré, l'un sur les approches diverses des contes, le second sur 15 contes de fées de tous les pays présentés dans leur intégralité et dans leur contexte avec leurs suggestions d'exploitation pédagogique et le troisième, un dictionnaire des contes de fées dans le monde avec les auteurs, les illustrateurs, les héros et le résumé des principaux contes parus.

2 plan de l'intervention

Après cette introduction un peu longue mais qui vous permet de savoir un peu qui je suis, j'en viens au cœur du sujet et je vais présenter le continent africain avec ses atouts, ses défis à relever et les scénarios possibles du futur car il y en a plusieurs contrairement à ce que disent certains, qui nous permettront d'ouvrir la discussion.

3 L'Afrique au cœur des enjeux du XXI^e siècle

Aujourd'hui tous les regards sont braqués sur l'Afrique comme le traduisent les deux couvertures du *Point* et d'*Aujourd'hui l'Afrique*. Les Européens ont pris conscience que c'est l'avenir de l'Afrique qui forgera le destin de l'Europe. On ne peut pas en effet combattre le désir de migrer chez les ressortissants d'un continent qui n'est séparé de l'Europe que par quelques dizaines de kilomètres et dont les habitants savent par les images transmises par les médias et les informations de leur diaspora que ce continent qui a une tradition d'accueil et de droits de l'homme est deux fois moins peuplé et dix fois plus riche au moins en théorie que celui où ils sont nés.

4 L'Afrique : bref état des lieux

L'Afrique en chiffres c'est d'abord 30,4 millions de kilomètres carrés, 1,2 milliards d'habitants en 2016 même si le chiffre est discutable car dans certains pays l'état civil n'existe pratiquement pas et les trafics de papiers d'identité sont florissants.

Ce continent abrite 54 pays dont plus de la moitié sont en proie à des guerres extérieures ou des guérillas intestines. Il est traditionnellement

divisé en 5 zones (Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, Centrale ; Australe) et on y parle pas moins de 2000 langues même si officiellement les 5 langues coloniales et notamment le français et l'anglais sont les plus utilisées avec un développement aujourd'hui important de l'arabe.

5 Les atouts de l'Afrique :

Contrairement aux discours compassionnels, ou carrément négatifs, l'Afrique ne manque pas d'atouts. On dira schématiquement que c'est un continent

- très riche malgré la pauvreté de ses habitants, notamment de par ses matières premières
- très diversifié avec des opportunités très importantes en matière touristique, et une population dans sa majorité très accueillante,
- très jeune (ce qui peut aussi être un avantage),
- de plus en plus urbanisé et connecté
- qui bénéficie d'une croissance soutenue et d'une diaspora très active.

Je m'arrêterai sur deux de ces atouts

5-1 la jeunesse africaine :

Si on regarde la pyramide des âges de l'Afrique telle qu'elle a été établie en 2015, on peut remarquer que plus de la moitié de la population a moins de 20 ans. Ce qui amène à trois conclusions

- la transition démographique qui touche le Maghreb n'a pas atteint l'Afrique subsaharienne. Avec environ 7 enfants par femme le Niger (musulman) et Madagascar (chrétienne) n'ont aucune chance avec leurs ressources actuelles de fournir du travail à tous leurs enfants et même de les nourrir.
- Cette jeunesse ardente et volontiers frondeuse ne peut se contenter des places chichement octroyées par les dirigeants actuels d'autant plus que l'élévation du niveau d'éducation a favorisé la conscientisation des enjeux politiques.

La question est de savoir si elle trouvera un projet dans lequel investir ses énergies ou si elle se laissera tenter par les sirènes de la révolution ou de l'émigration.

5-2 La croissance africaine :

À considérer les statistiques officielles, la croissance africaine, bien supérieure à celle des Européens avec 3,7% d'augmentation annuelle et des pointes de 6,2% en Afrique de l'Est devrait rendre optimiste sur l'avenir de l'Afrique. Mais cette conclusion doit être largement modulée :

- Ces statistiques ne prennent en compte que l'économie formelle et non l'économie informelle qui permet aux Africains de survivre
- Cette croissance est très mal répartie. L'écart ne fait que se creuser entre les élites et la population des campagnes et des bidonvilles des grandes métropoles.
- L'hypothèse des bailleurs de fonds sur l'émergence d'une classe moyenne africaine – définie pourtant par un niveau de vie très faible (moins de 10 dollars par jour) – ne tient pas actuellement ses promesses.

C'est au contraire cette (petite) classe moyenne qui constitue aujourd'hui un des viviers de l'émigration

6 Les défis de l'Afrique

Face à ces atouts qui sont souvent mal utilisés les défis ou les handicaps de l'Afrique sont nombreux :

- un PIB très mal réparti
- un Indice de Développement Humain (IDH) catastrophique
- une croissance démographique exponentielle où l'atout de la jeunesse devient un handicap
- une dépendance vis à vis des bailleurs de fonds
- une instabilité chronique
- une corruption qui va du haut au bas de l'échelle sociale
- un continent en voie d'islamisation. Je m'arrête sur ce point mal connu. De façon globale la natalité est plus forte en terre musulmane qu'en

terre chrétienne et plusieurs pays autrefois chrétiens sont aujourd'hui à majorité musulmane. C'est le cas du Tchad, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire et dans une moindre mesure - car il reste des traces d'animisme et de syncrétisme - du Bénin et bientôt du Burkina-Faso voire de la République Centrafricaine.

Je prendrai ici trois exemples.

6-1 Un PIB très mal réparti :

L'analyse chronologique de l'évolution du PIB des différents pays africains entre 1990 et 2015 est sans appel.

Seule l'Afrique du Sud qui partait il est vrai de plus haut peut être considéré comme un leader économique. Plusieurs experts la rangent dans le top 5 des pays émergents, le BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa), qui se réunissent régulièrement et devraient devenir les géants de demain. Reste que l'évolution actuelle de l'Afrique du Sud dont les dirigeants veulent ponctionner la richesse et les propriétés des Blancs risque d'être contre-productive.

Le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique mais dont personne ne connaît véritablement le nombre d'habitants (on parle de 190 millions en 2017) a décollé et attire des investisseurs étrangers.

Les autres pays stagnent et 33% des habitants vivent dans un état d'extrême pauvreté.

6-2 Une démographie en croissance exponentielle :

Sur le tableau présenté on voit clairement que les prévisions des experts laissent entendre que l'Afrique qui comptait un milliard d'habitants en 2010 pourrait dépasser les 4 milliards en 2100 et rejoindre quasiment l'Asie, alors que les autres continents stagneraient voire régresseraient.

Certes on peut à juste titre se méfier de ces prévisionnistes de la Banque Mondiale et du FMI qui travaillent souvent en chambre et se sont presque toujours trompés quand ils extrapolaient sur le long terme des évolutions à court terme. Aucun expert aujourd'hui ne peut dire avec certitude si la « transition démographique » (les femmes font moins d'enfants pour leur assurer un avenir meilleur et parce que la mortalité a diminué) qui touche actuellement le Maghreb s'étendra à l'Afrique. Les quelques signes apparus dans certaines métropoles ne constituent pas des indices suffisants et de toute façon leurs répercussions sur l'évolution de la démographie ne se verront que sur la prochaine génération.

Reste que sur ces hypothèses l'Afrique ne donnerait le choix à ses enfants qu'entre la misère et l'émigration de ses forces vives.

6-3 La dépendance :

Sur qui peuvent en définitive compter les Africains, en dehors de leurs ressources propres ?

L'aide publique au développement représente 28,4% des flux financiers extérieurs. En théorie il s'agit de prêts. Dans la pratique la plupart des créanciers publics leur accordent des remises gracieuses ou au pire étalonnent sur des dizaines d'années les remboursements pour en diminuer le montant. Les Africains ont d'ailleurs inventé une formule pour ces procédures. Ils parlent de « prêts non remboursables »

Les transferts de fonds provenant de la diaspora représentent 29,7% de ces flux financiers sans compter les transferts de fonds informels issus de l'acheminement en bagages accompagnés de biens ou de la pratique de l'hawala, un protocole financier via un commerçant dans le pays d'accueil et un autre dans le pays d'origine pour éviter les frais inhérents aux opérations menées dans le cadre d'organismes comme Western Union. Les investissements directs étrangers (IDE) représentent 41% des flux financiers. Ce sont eux dont l'Afrique a le plus besoin. Mais ils ne se portent que sur les pays ayant une surface financière importants et considérés comme fiables ; l'Afrique du Sud, le Nigeria et à un moindre degré l'Ouganda, la Namibie, Maurice, les Seychelles.

7 Les scénarios du futur

En 2003 dans un ouvrage publié par Karthala, Afrique 2025 et sous titré « quels futurs possibles au sud du Sahara ? » avec une préface de Tha-

bo Mbeki alors Président de la république d'Afrique du Sud et de l'Union Africaine, le Programme des Nations Unies pour le Développement avec la collaboration de chercheurs africains et de responsables associatifs avait identifié quatre scénarios baptisés respectivement :

- Les lions pris au piège (un scénario qui prolonge la situation actuelle)
- Les lions faméliques (misère et pays dominés par des chefs de guerre)
- Les lions sortent de leur tanière (la nouvelle génération tente de concilier amélioration de l'éducation, de la santé et des services publics avec le respect des valeurs anciennes)
- Les lions marquent leur territoire (développement productiviste, démocratie et décentralisation, alliance avec les pouvoirs symboliques notamment religieux)

Aujourd'hui ces scénarios paraissent relever largement de l'utopie. Ceux esquissés plus récemment sont davantage des lames de fond que des

vagues de crête. Ils s'appellent :

- la ruée vers l'Europe comme en témoigne l'ouvrage de Stephen Smith qui ne dissimule pas les peurs d'une submersion migratoire de la part des habitants des pays d'accueil ;
- la migration climatique générée par les conséquences du réchauffement, du mauvais traitement des déchets, du déboisement, de la montée des océans et de la salinisation des sols ;
- l'immigration virtuelle favorisée par le développement de la connectivité qui permet de travailler en Afrique à des salaires minima pour des firmes installées en Occident ;
- l'inversion des flux générée par l'apaisement des conflits et le retour des IDE.

C'est de tout ceci que je vous propose de débattre.

COMPTES RENDUS DES CONFERENCES

DU 8^{ème} WEEKEND DE LA LIBERTE du 22 au 24 septembre 2017.

Les 100 jours sous le regard de Frédéric Bastiat.

Laissez faire ou se laisser faire. 3^{ème} partie

« Le Bitcoin et la concurrence des monnaies »



Vincent Ginocchio

par Vincent Ginocchio,

Inventé en 2008 et opérationnel de façon ininterrompue depuis janvier 2009, le réseau Bitcoin fait désormais de plus en plus parler de lui après être resté longtemps confiné à de petits cercles d'initiés répartis dans le monde entier. A tel point que les gouvernements, les institutions monétaires, les acteurs de la banque et de la finance ainsi que les médias ne peuvent plus faire mine d'ignorer son existence.

Il s'agit d'un système monétaire complet qui intègre la production de monnaie (éventuellement sa destruction),

sa distribution, sa sécurisation et bien sûr les transactions monétaires. A terme et sous réserve que ses évolutions technologiques permettent son adoption par une partie importante de la population mondiale, on pourra parler de véritable « cash » électronique présentant des caractéristiques bien plus attrayantes que les formes connues jusqu'à présent.

En effet, par rapport aux nombreux systèmes monétaires qui se sont succédés avec plus ou moins de bonheur dans l'histoire de l'humanité, l'originalité de cette cryptomonnaie (ou « cybermonnaie » plus exactement) vient à la fois de son fonctionnement et de sa gouvernance décentralisés, de sa capacité à permettre des échanges monétaires sans intermédiaire, de sa portée transnationale, de sa résistance à la censure, de son comportement intrinsèquement déflationniste, d'une réduction phénoménale des coûts de la plupart des transactions, et d'un niveau de sécurité incomparable.

Le réseau Bitcoin s'appuie sur un ensemble de technologies pour la plupart développées et éprouvées depuis plusieurs décennies, comme les réseaux « point-à-point », la cryptographie asymétrique, la fameuse « blockchain » (le registre des transactions) et le « minage » de bitcoins par la preuve de travail (qui permet de mettre à jour ce registre). Nous allons y revenir.

N'importe qui peut intégrer ce réseau, comme simple utilisateur ou comme « nœud » de réseau susceptible de participer au traitement des transactions, et personne ne peut techniquement l'en empêcher. Un utilisateur se contentera d'installer sur son ordinateur ou son téléphone l'un des nombreux logiciels de gestion de « porte-monnaie » Bitcoin disponibles, au code librement accessible donc auditable par toute personne en ayant les compétences, ce qui lui permettra de stocker, d'envoyer et de recevoir des bitcoins.

Pour se procurer initialement des bitcoins, l'utilisateur en question passera en général par l'une des nombreuses plates-formes de change permettant d'échanger des monnaies « fiat » (euro, dollar) contre des bitcoins, et inversement. Ces plates-formes sont des sociétés privées en concurrence qui déterminent à chaque instant le cours du bitcoin par rapport aux monnaies étatiques en fonction de l'offre et de la demande, et qui se rémunèrent naturellement en facturant des frais de change. Mais rien n'oblige un utilisateur à recourir aux services de ces entreprises qui réalisent l'interface entre le système bancaire traditionnel (via des virements ou des paiements par carte bancaire) et le réseau Bitcoin. Si vous trouvez quelqu'un qui est prêt à vous vendre des bitcoins (transférables par exemple de son téléphone au vôtre) contre des euros en espèces, cela est tout à fait possible et permet de négocier plus facilement le prix. Certains sites Internet permettent d'ailleurs de mettre en relation des particuliers entre eux dans ce but. On commence même à voir apparaître dans certains pays des distributeurs automatiques permettant de changer des billets de banque en bitcoins, et vice versa.

Les bitcoins achetés une fois transférés sur votre porte-monnaie électronique, vous seul en avez le contrôle grâce à une clé privée (quelques mots du langage courant) que vous ne devez divulguer sous aucun prétexte. Celle-ci garantit que vous saurez toujours retrouver l'accès à ce

porte-monnaie et aux bitcoins qu'il contient, depuis n'importe quel appareil dans le monde et grâce à n'importe quel logiciel compatible avec le protocole Bitcoin, du moment que vous possédez cette clé privée qui constitue un titre de propriété sur le porte-monnaie en question.

Dès cet instant, vous pouvez comme bon vous semble envoyer ou recevoir des bitcoins (en échange d'un bien, d'un service ou pour tout autre raison) vis-à-vis de n'importe quel autre utilisateur du réseau Bitcoin, que ce soit un particulier, une entreprise, une association... qu'il soit en face de vous ou à l'autre bout du monde !

Pour cela, celui qui doit recevoir des bitcoins n'a rien d'autre à faire que de transmettre à celui qui souhaite lui en envoyer son « adresse Bitcoin », un identifiant public et unique généré automatiquement par son porte-monnaie. Cette transmission peut être réalisée par n'importe quel moyen (un e-mail ou une page Web si les deux acteurs sont éloignés géographiquement, ou bien un code à scanner avec un téléphone s'ils se trouvent face-à-face). L'émetteur de la transaction n'a donc plus qu'à ordonner au logiciel qui gère son porte-monnaie d'envoyer le montant convenu en bitcoins à l'adresse du destinataire.

La transaction est alors immédiatement diffusée à l'ensemble des ordinateurs (ou « nœuds ») du réseau Bitcoin, qui vont la valider en contrôlant si un certain nombre de critères sont bien respectés. Dès lors, il va s'agir d'enregistrer cette transaction de façon indélébile et pour l'éternité dans la « blockchain » (ou « chaîne de blocs »), une base de données mondiale décentralisée car dupliquée sur l'ensemble des nœuds du réseau, dont l'état fera foi pour les prochaines transactions. Cette écriture dans la blockchain va être réalisée toutes les 10 minutes par des nœuds de réseau appelés « mineurs » qui sont en compétition les uns avec les autres pour résoudre le plus vite possible une énigme mathématique volontairement très consommatrice en puissance de calcul. Le premier d'entre eux réussissant à résoudre l'énigme (et donc à inscrire un bloc de transactions dans la blockchain) est récompensé financièrement pour sa contribution à la sécurisation du réseau, et ce de deux manières différentes : D'abord par de la création monétaire (de nouveaux bitcoins générés pour l'occasion, de manière décroissante en fonction du temps) et par les frais de transaction que chaque utilisateur réalisant un paiement est libre de fixer à sa guise, en fonction de la vitesse à laquelle il souhaite que la validité de sa transaction soit confirmée par le réseau. Plus l'on décide de payer cher (on ne parle la plupart du temps que de quelques centimes d'euros), plus la probabilité que la transaction soit confirmée rapidement est forte, ce qui peut dans certains cas avoir une importance pour le destinataire des bitcoins qui désirerait avoir l'absolue certitude que la transaction reçue est bien authentique. Notons que les frais de transactions ne dépendent en aucune manière du montant à échanger.

Ce mécanisme de « minage » qui peut paraître surprenant pour qui vient de le découvrir, appelle plusieurs commentaires. D'abord, il garantit qu'on ne peut écrire dans le registre mondial des transactions, indélébile et infalsifiable, qu'au prix d'une forte dépense d'énergie électrique et donc d'un coût financier à assumer en permanence. Ceci a un premier effet très dissuasif pour qui voudrait engager ses propres ressources afin de tenter de manipuler ou censurer certaines transactions. En contrepartie, les mineurs qui acceptent volontairement de fournir ce service coûteux sont incités à le faire grâce aux deux formes de rétribution financière qu'ils reçoivent en échange de leur « preuve de travail ». Plus l'on consacre une puissance de calcul importante à cette tâche, plus la probabilité de percevoir cette rétribution toutes les 10 minutes augmente, charge restant à chaque mineur d'équilibrer ses recettes par rapport à ses coûts d'exploitation. L'aspect « création monétaire » de nouveaux bitcoins toutes les 10 minutes afin d'alimenter une partie de cette rétribution peut éventuellement choquer. Il faut cependant savoir d'une part que la masse monétaire maximale susceptible d'être produite est volontairement limitée dans l'algorithme à 21 millions de bitcoins, et d'autre part que tous les quatre ans la vitesse de création monétaire est automatiquement divisée par deux (17 millions de bitcoins ont déjà été « minés », mais le dernier

d'entre eux ne le sera qu'en 2140 !). Le Bitcoin est donc une monnaie intrinsèquement déflationniste, qui mime de façon remarquable le profil d'extraction de métaux précieux comme l'or en fonction du temps. Quant aux mineurs, cela signifie qu'ils sont rémunérés de moins en moins par de la création monétaire et de plus en plus par les frais de transactions, dont le nombre par unité de temps augmente avec l'adoption du Bitcoin par un nombre croissant d'acteurs au niveau mondial. Le progrès technologique (performance des puces électroniques, par exemple) est également pris en compte par le protocole, qui adapte en permanence la difficulté du minage des blocs de transactions en fonction des variations de la puissance de calcul disponible sur le réseau. Notons enfin que le génie du protocole Bitcoin n'est pas tant dans l'utilisation intelligente de technologies éprouvées que dans la définition d'incitations économiques extrêmement bien équilibrées qui encouragent les différents acteurs à faire fonctionner le réseau plutôt qu'à tenter de le corrompre. C'est d'ailleurs l'absence de ces incitations économiques qui avait conduit à l'échec toutes les précédentes tentatives de réalisation de monnaies électroniques décentralisées.

Ainsi, chaque utilisateur du système Bitcoin devient son propre banquier. La contrepartie de cette liberté reconquise de l'utilisation du fruit de son travail, c'est qu'il doit en assumer les responsabilités : Nécessité de protéger sérieusement ses clés privées (une feuille de papier dans un coffre hors système bancaire peut très bien convenir), obligation de vérifier consciencieusement les paramètres d'une transaction que l'on s'apprête à effectuer (montant, adresse Bitcoin du destinataire) car celle-ci est absolument irréversible, etc. Partant du principe, comme l'a montré l'histoire, que tout acteur humain ayant la charge exorbitante de la gestion d'un système monétaire aura tôt ou tard la tentation de manipuler ce dernier, le système Bitcoin propose de confier l'application des règles du jeu, immuables et connues de tous, à un protocole informatique décentralisé donc très difficile à attaquer.

Cela ne signifie pas que le système est infaillible dans l'absolu, mais malgré 9 ans d'attaques constantes de toutes natures (techniques, politiques, réglementaires, dialectiques...) par de nombreux acteurs qui n'avancent pas toujours à visage découvert (pirates informatiques, Etats, politiciens, intellectuels, économistes, banques centrales, banques privées, autorités diverses et variées...), aucune attaque technique sur le protocole n'a jamais été couronnée de succès. Des attaques théoriques par des acteurs peu sensibles aux incitations économiques et disposant de moyens considérables (les Etats ?) sont constamment étudiées, mais elles nécessiteraient l'utilisation soutenue de ressources phénoménales pour n'avoir au final qu'un impact assez faible sur les utilisateurs : En aucun cas on ne pourrait « voler » des bitcoins à leurs propriétaires, ni réécrire l'histoire des transactions passées. Seul le traitement des transactions futures pourrait être perturbé ou ralenti, pendant un temps limité et de façon localisée. Dans une telle éventualité, peu probable, c'est principalement le cours du bitcoin par rapport aux monnaies concurrentes qui serait affecté tant que la confiance ne serait pas restaurée.

Gardons cependant en tête que les équipes très hétérogènes et décentralisées de développeurs, de mathématiciens et de cryptographes qui travaillent sur les différentes implémentations du protocole Bitcoin, compatibles les unes avec les autres, ainsi que sur son évolution, étudient en permanence les différents types d'attaques potentielles et les parades susceptibles d'y être apportées. Par sa nature même, on peut dire que le système Bitcoin est « antifrangible », c'est-à-dire que plus il est attaqué plus sa robustesse augmente. Neuf ans de retour d'expérience le confirment. Sa gouvernance est elle-même un objet de curiosité, dans la mesure où elle est également décentralisée. Aucun participant à l'évolution du protocole ne peut donc facilement orienter cette dernière en fonction de ses intérêts propres et au détriment des autres acteurs (utilisateurs, mineurs, plates-formes de change, etc.), ce qui oblige à une recherche permanente de consensus. Celle-ci est systématiquement longue, laborieuse, parfois impossible, mais toujours salutaire lorsqu'il s'agit de préserver les caractéristiques essentielles du système sur le long terme. Toute évolution du protocole ne peut être qu'une proposition soumise à la communauté,

que personne n'est jamais obligé d'adopter dans la mesure où chaque propriétaire d'un nœud du réseau doit décider lui-même si et quand il va appliquer une mise à jour.

Dans le cas où l'obtention d'un large consensus s'avère impossible à cause par exemple de trop grandes divergences philosophiques parmi les développeurs qui soumettent des propositions, le protocole prévoit la possibilité de « faire sécession ». Si une communauté minoritaire pense pouvoir convaincre des mineurs d'allouer une puissance de calcul non négligeable à une version du protocole Bitcoin présentant une différence notable par rapport à l'existant, elle peut proposer une scission de la blockchain historique en deux blockchains indépendantes, ce qui revient à créer une nouvelle cryptomonnaie sans toucher au fonctionnement de la cryptomonnaie originelle. Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises et cela se reproduira probablement dans le futur. Ensuite, chaque acteur du système est libre de suivre la proposition qui lui convient le mieux en fonction de ses propres critères, et la concurrence des cryptomonnaies fait le reste (cours respectif de chacune de monnaies fixé en fonction de l'offre et de la demande, etc.)

Bitcoin est-il pour autant exempt de défauts ou imperméable à la critique ? Non, bien entendu.

L'un des reproches que l'on peut lui adresser à l'heure actuelle, c'est son incapacité à traiter un débit important de transactions (seulement 7 transactions par seconde pour le monde entier contre par exemple 50 000 pour les opérateurs de cartes bancaires comme VISA ou MasterCard). Diverses solutions techniques visant à résoudre ce problème ont été proposées par la communauté et ont fait l'objet d'une recherche de consensus depuis plusieurs années. Elles sont d'ores et déjà opérationnelles et ce n'est qu'une question de temps avant qu'elles soient accessibles au grand public de manière transparente. On parle de millions de transactions par seconde, confirmées de manière réellement instantanées et pour un coût par transaction très inférieur au centime d'euro (quel que soit le montant échangé).

La volatilité importante du cours du bitcoin par rapport aux monnaies étatiques est également un sujet de préoccupation pour beaucoup d'utilisateurs. Dans la mesure où seules quelques dizaines de millions de personnes utilisent aujourd'hui Bitcoin d'une façon ou d'une autre, et où l'écosystème qui l'entoure est encore en pleine évolution (interfaces des logiciels, plates-formes de change, réglementation et fiscalité hétérogènes...), cela sera probablement encore le cas pour de nombreuses années, du moins tant qu'une partie importante de la population mondiale n'aura pas adopté cette nouvelle monnaie révolutionnaire. Ceci dit, dans la mesure où l'offre de bitcoins est (comme l'or) limitée par construction et où la demande effective est encore très faible par rapport à l'ensemble de la population mondiale, on peut imaginer que l'augmentation du cours du bitcoin par rapport aux monnaies fiat n'est pas prête de s'arrêter malgré la volatilité à court terme. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des détenteurs de bitcoins ont plutôt tendance à les thésauriser, en les considérant comme une réserve de valeur à long terme.

Toute personne qui souhaite en revanche utiliser le Bitcoin comme moyen de paiement se retrouve aujourd'hui confrontée au problème de trouver des commerçants qui acceptent ce genre de transactions. Les enseignes physiques le permettant sont encore très peu répandues (encore que cela soit très variable d'un pays à l'autre), mais c'est beaucoup moins vrai pour les commerçants qui exercent sur Internet. On peut par exemple payer en bitcoins des billets d'avion ou des chambres d'hôtel sur des plates-formes de réservation, et ce depuis des années.

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, le Bitcoin ne fournit qu'un anonymat très relatif. Bien qu'il soit difficile à première vue de deviner qui se cache derrière une adresse Bitcoin si la personne concernée ne le divulgue pas elle-même, les personnes compétentes peuvent très

bien faire le lien entre les participants à une transaction et les adresses IP de leurs machines, ce que pratiquent couramment les services de police. De même, toutes les places de change qui permettent d'acheter ou de vendre des bitcoins contre des monnaies étatiques ont l'obligation de collecter les pièces d'identité et les justificatifs de domicile de leurs clients, ce qui intéresse particulièrement les services fiscaux. On peut certes recourir à des techniques de chiffrement des communications ou changer l'adresse publique de son porte-monnaie entre chaque transaction, mais ce n'est pas suffisant pour se croire à l'abri de poursuites judiciaires si l'on réalise des opérations illégales impliquant des transactions Bitcoin. Il faut bien comprendre que la priorité des initiateurs du projet était de créer un système monétaire décentralisé qui soit opérationnel. L'expérience étant concluante, certains planchent désormais sur la possibilité de faire des transactions Bitcoin complètement anonymes (masquant donc l'adresse de l'émetteur, celle du récepteur ainsi que le montant échangé), et ce de façon optionnelle. Il faudra probablement encore plusieurs années avant que cela soit accessible au grand public.

Enfin, bien que techniquement le Bitcoin puisse se jouer des frontières et des réglementations étatiques, ces dernières exercent encore une forte influence sur les utilisateurs potentiels. Qu'il s'agisse du statut juridique du Bitcoin (monnaie à cours légal, valeur mobilière, produit financier non identifié...), de sa fiscalité, des opérations autorisées par la loi, du comportement des banques vis-à-vis des plates-formes de change, nombreux sont les obstacles psychologiques à son adoption par des gens qui auraient pourtant tout intérêt à l'utiliser. La France ne fait pas exception, elle qui n'a toujours pas défini de cadre juridique et fiscal clair pour les cryptomonnaies, au contraire d'autres pays développés comme les États-Unis, le Canada, la Suisse, la Corée du Sud ou l'Australie qui ont pris le problème à bras le corps il y a déjà plusieurs années. Certains États considèrent le Bitcoin comme une monnaie à part entière, permettant par exemple de commercer et de tenir une comptabilité sans contrainte particulière, d'autres adoptent une fiscalité à la fois simple et douce pour les plus-values résultant de la vente de bitcoins contre la monnaie étatique locale, et certains acceptent même le paiement de l'impôt directement en bitcoins !

Mais là encore, la concurrence réglementaire et fiscale entre les États est plutôt bénéfique, dans la mesure où certains d'entre eux se battent maintenant pour proposer un cadre réglementaire susceptible d'attirer des activités économiques réalisées en bitcoins, et pourquoi pas génératrices de nouvelles rentrées fiscales...

Dans les premières années du Bitcoin, les critiques fusaient de la part de ceux qui n'ont pas intérêt à voir émerger un système monétaire concurrent de celui dont ils tirent aujourd'hui profit, au détriment de la majeure partie de la population. Passons sur l'argument de moins en moins avancé selon lequel ce serait « la monnaie des pirates, des gangsters et des terroristes ». En dehors du fait qu'on peut adresser exactement le même reproche au dollar ou à l'euro, nous avons vu plus haut que le pseudo-anonymat fourni par le Bitcoin est aujourd'hui bien moins intéressant que celui procuré par les monnaies étatiques en espèces. Les criminels le savent, et ils se gardent donc bien d'utiliser le Bitcoin, comme un rapport récent d'Interpol l'a confirmé. Quand bien même ils le feraient, on ne peut prendre comme prétexte l'utilisation qui est faite d'un outil afin de justifier l'interdiction de ce dernier.

Bitcoin étant de plus en plus difficile à critiquer quand on le compare aux systèmes monétaires actuels, certains ont cru bon de ramener le débat sur le terrain de l'écologie en montrant du doigt la consommation électrique importante des mineurs, qui serait du « gaspillage » d'énergie. Rappelons d'abord que la consommation d'énergie des mineurs sert à sécuriser le réseau, et ce de manière extrêmement efficace. Chaque mineur est en effet financièrement incité à diminuer le plus possible le coût de sa consommation d'électricité pour maximiser son profit. Cela passe par le développement de puces toujours plus performantes et

moins énergivores, par le recyclage en électricité de la chaleur dissipée par les machines, et par la recherche de sources d'électricité bon marché. En pratique les gros acteurs (on parle de « fermes de minage ») s'installent à proximité de grosses capacités de production (souvent des barrages hydroélectriques comme en Chine, au Québec ou dans l'Etat de Washington) qui cherchent à écouler leur surproduction en échange de prix attractifs. On peut aussi citer le cas particulier de l'Islande, qui a le double intérêt de proposer de la géothermie à bas coût et un climat froid facilitant la dissipation de chaleur. Le minage est donc une activité plutôt écologique ! Au passage, on peut remarquer que le Bitcoin, loin d'être une monnaie « virtuelle » qui ne s'appuierait sur « rien », est au contraire totalement ancré dans le réel et voit son fonctionnement dicté par les lois de la physique. De plus, il faudrait comparer la consommation du système Bitcoin à celle des systèmes monétaires et bancaires qu'il pourrait remplacer à lui seul, ce qui n'a jamais été fait : Combien d'électricité consomment la fabrication, la mise en circulation et la destruction des pièces et des billets de banque ? Combien d'électricité consomment les agences bancaires, les distributeurs de billets, les camions de transport de fonds ? Combien consomment les bureaux des banques centrales, les sièges sociaux des banques privées, toute l'infrastructure informatique dont ils ont besoin pour fonctionner ?

Mais justement, peut-on considérer que le Bitcoin pourra à terme remplacer tous les systèmes monétaires et bancaires actuels ? C'est peut-être le cas pour les systèmes monétaires (on pense notamment aux banques centrales), mais ce n'est pas vrai pour toutes les activités de la banque de détail, et encore moins pour celles de la banque d'investissement. En effet, l'activité liée à la tenue de comptes et à la gestion des moyens de paiement est lourde et peu rentable pour les banques privées. Du reste, leur cœur de métier est plutôt le prêt aux particuliers et aux entreprises, une fonction qui ne rentre pas en concurrence avec le système Bitcoin. Du reste, rien n'empêche de proposer des prêts bancaires en bitcoins... si ce n'est qu'on ne peut pas prêter des bitcoins que l'on ne possède pas ! En revanche, les réseaux de cartes bancaires (tels que VISA, MasterCard ou American Express) ou les processeurs de paiement sur Internet (tels que PayPal), qui facturent des frais importants aux commerçants qui les utilisent, ont probablement du souci à se faire. Et que dire des réseaux d'agences permettant depuis longtemps d'envoyer de l'argent liquide en quelques minutes d'un bout à l'autre de la planète (comme Western Union ou MoneyGram). Ceux-ci sont par exemple très utilisés par les Africains immigrés en France qui renvoient régulièrement une partie importante du fruit de leur travail pour subvenir aux besoins de leur famille restée au pays. Cependant, les frais facturés pour de tels services sont souvent très importants (entre 10% et 20%), ce qui représente autant d'argent non utilisé pour permettre aux habitants des pays pauvres de sortir de la misère sans avoir besoin d'émigrer (plus de 100 milliards de dollars par an). L'intérêt pour le Bitcoin est d'ailleurs bien plus important dans les pays du Tiers-Monde que dans les pays occidentaux développés, qui ont un système bancaire fonctionnel malgré tout ses défauts et qui ne sont pas encore frappés d'hyperinflation. Plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde n'ont tout simplement pas accès au système bancaire, et sont donc condamnées à ne pas pouvoir épargner ou commercer de façon sécurisée, à ne pas pouvoir monter une entreprise en dehors du marché noir, sans même parler d'accéder à des moyens de paiement modernes ou de bénéficier de prêts bancaires. Pour les zones où Internet est inaccessible mais où les téléphones mobiles à bas coût sont largement répandus, il existe déjà un système de paiement en bitcoins s'appuyant sur des SMS. Et les habitants de certains pays où Internet est sévèrement contrôlé peuvent déjà contourner la censure en accédant à la blockchain via un réseau satellitaire.

On pourrait mentionner les quelques 1500 autres « cryptoactifs » qui existent déjà, beaucoup n'ayant pas la prétention de devenir un jour des monnaies et préférant se focaliser sur des cas d'utilisation très spécifiques. Gardons quand même en mémoire que, comme à l'époque de la bulle Internet, beaucoup de ces projets n'existeront probablement plus

dans deux ans (avant de trouver les bonnes idées, il faut souvent tester toutes les mauvaises...), que la plupart sont pour l'instant centralisés au sein d'une seule organisation, et que les escroqueries sont légion dans ce domaine qui reste encore largement à explorer avant de gagner en maturité.

Il ne faut donc pas sous-estimer l'effet « réseau » du Bitcoin qui bénéficie de l'avantage d'avoir été la première expérience réussie de monnaie électronique décentralisée, de disposer d'une communauté d'utilisateurs expérimentés apte à diffuser un « bouche à oreille » efficace, d'une communauté de chercheurs et de développeurs dont le professionnalisme n'est plus à démontrer, et d'un retour d'expérience inégalé.

Il semblerait bien que le rêve de Friedrich Hayek théorisé en 1976 dans « The Denationalization of Money » soit en train de se réaliser sous nos yeux, comme l'avait pressenti Milton Friedman en 1999 lors de l'avènement d'Internet.

Regarder la vidéo de la conférence de Vincent Ginocchio lors du Weekend de la Liberté 2017

<https://www.youtube.com/watch?v=000fNYREfbU>

Regarder la vidéo de l'entretien de Vincent Ginocchio avec Henri Dumas

<https://www.youtube.com/watch?v=bYnybMzxLY8>

« L'éducation, en finir avec une politique coûteuse et inefficace »



Nicolas Lecaussin

Par Nicolas Lecaussin

IREF - Transcription par nos soins

Il y aurait beaucoup à dire sur l'éducation. Chaque gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite, en a fait sa priorité, et cependant, ce domaine ne cesse d'aller plus mal. Dans un texte de 1850, *Baccalauréat et socialisme*, Frédéric Bastiat cite Thiers et écrit : « L'éducation publique est l'intérêt peut-être le plus grand d'une nation civilisée, et, par ce motif, le plus grand objet de l'ambition des partis ». Depuis cette époque, plus l'éducation a été la priorité du gouvernement, moins elle a

été réformée.

L'éducation est, avec le chômage, l'un des deux grands échecs français. On bat des records de taux de chômage et des records du nombre d'illettrés, c'est-à-dire de personnes qui sortent du système sans savoir ni lire ni écrire. Plus grave encore, les dernières élections ont montré que plus de 50% des jeunes ont voté pour Mélenchon et Le Pen, donc pour des programmes étatistes et « marxisants ». Quant aux enseignants français, ils ont pratiquement toujours voté en masse pour le parti socialiste. Aux dernières élections, ils ont plutôt voté pour Mélenchon et Macron, puisque ce dernier a siphonné le parti socialiste. L'Éducation nationale est l'endroit où l'on vote le plus à gauche mais aussi l'endroit où les syndicalistes sont les plus forts. L'éducation est une arme utilisée par les politiques, surtout par la gauche, pour se faire élire (seulement 7% des enseignants ont voté pour Fillon au premier tour des élections présidentielles de 2017). Paradoxalement, on dépense énormément d'argent sur cette question : l'éducation représente 7% du PIB, beaucoup plus que dans les autres pays. Par exemple, la France dépense tous les ans environ 140 milliards

d'euros de plus que l'Allemagne. Et cependant, plus on dépense, moins il y a de résultats.

Sur l'université française, le seul constat à faire est qu'elle est en chute libre. Les étudiants préfèrent partir à l'étranger, comme en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Canada. L'université n'a plus de rayonnement.

Le taux de chômage des jeunes est extrêmement élevé. Le slogan du Medef, « Si l'école faisait son travail, j'aurais un travail », qui a fait beaucoup de bruit, a une part de vérité. L'éducation est là aussi pour apprendre ce qu'il va se passer dans la vie, donner confiance en l'entreprise etc., ce qu'elle ne fait pas.

Quelles sont les grandes tares de l'éducation en France ?

Le système éducatif est phagocyté par l'État et les syndicats

Le corps enseignant se méfie du monde de l'entreprise et des libertés économiques

Le dogme de l'égalitarisme. Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a dit qu'il fallait lutter contre l'égalitarisme. L'idée est bonne, mais dans le même temps il augmente les budgets. L'école française n'a pas besoin de plus de moyens mais de plus de libertés, d'autonomie et de concurrence.

Le « bourdovisme ». Beaucoup d'enseignants ont été nourris aux thèses du sociologue Pierre Bourdieu. Le corps professoral a été infecté par ses idées et il faudra plusieurs générations pour que les choses changent. Il y a beaucoup de travail à faire sur la formation des maîtres.

Le statut de fonctionnaire des enseignants. Il faudrait le supprimer. L'enseignant devrait être soumis à la concurrence. C'est ce que font les universités américaines par exemple, raison pour laquelle elles sont très bien classées.

Les programmes, en particulier ceux concernant l'économie. Ils viennent de l'État, de même que l'apprentissage. Ce dernier pourrait être confié aux entreprises, comme c'est le cas en Allemagne, ce qui fait qu'il y a beaucoup moins de chômage chez les jeunes dans ce pays. En France, les manuels d'économie méprisent les entrepreneurs. En faisant une comparaison entre différents manuels d'économie de 1ère et de Terminale, l'IREF a constaté entre autres qu'il n'y a aucun portrait d'entrepreneurs. Rien n'est fait pour donner aux jeunes l'envie d'entreprendre. Les chefs d'entreprise devraient être conviés à la rédaction de ces manuels.

Quelques chiffres

La première réforme concrète menée par le gouvernement a été la baisse du nombre d'élèves par classe. Dans le classement Pisa, ce ne sont pas les pays qui ont le moins d'élèves par classe, mais ceux qui ont le plus d'élèves par classe, qui arrivent en tête. La Corée du Sud est première, avec 30 élèves par classe. Ce n'est donc pas ça qui compte, d'autant plus qu'en France, d'après la Cour des Comptes, il y aurait 200 000 enseignants sans classe, donc sans travail, mais payés quand même.

L'IREF a lancé un index de l'efficacité de la dépense publique. Plus de 30 pays ont été comparés dans le domaine de l'éducation et de la santé. La France est classée 12ème avec 7% du PIB consacré à l'Éducation nationale, ce qui est très mauvais. Les pays qui précèdent la France dans ce classement sont ceux où il y a le plus d'autonomie et le plus de concurrence, où l'école privée joue un rôle plus important, comme aux Pays-Bas. La Roumanie quant à elle est dernière. En mettant en relation dépenses publiques et classement Pisa, on se rend compte que ce ne sont pas ceux qui dépensent le plus qui sont les mieux classés.

Quelques mots sur les universités françaises

Il faudrait instaurer la sélection à l'entrée. L'université n'est pas un droit, il faut la mériter, travailler. La France a un des plus forts taux d'échec en licence. Les universités françaises sont très mal classées depuis des années, mais il n'y a aucun changement.

Quelles solutions ?

On peut les trouver dans les autres pays. 3 exemples : les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni. Les Pays-Bas pour la liberté éducative et parce qu'ils sont toujours extrêmement bien placés dans le classement Pisa. 75% minimum des élèves y sont scolarisés dans un établissement privé. En Suède, les chèques éducation existent depuis les années 90. On donne aux parents un bon pour qu'ils mettent leurs enfants dans l'école de leur choix, ce qui crée la concurrence entre les écoles. Il y a aussi beaucoup de flexibilité au sein de l'école suédoise. Aujourd'hui, 6 écoles sur 10 sont gérées comme des entreprises privées. Quant à l'école britannique, il existe plusieurs types d'académies : les écoles de sponsors, financés par des entreprises, des universités, des fondations, et les free schools, fondées par des associations caritatives ou des personnes.

En conclusion, et pour reprendre le texte de Bastiat *Baccalauréat et socialisme*, « une nation qui ne veut pas être la proie des partis doit se hâter de supprimer l'éducation publique, c'est-à-dire par l'État, et de proclamer la liberté de l'enseignement. ». Liberté et propriété pour l'école vont de pair. Il faut donner la liberté de choisir son école mais aussi de créer des écoles privées selon les demandes des familles. Autonomie, liberté et concurrence, c'est l'objectif proposé par l'IREF pour réformer l'Éducation nationale.

« Bien des Français rêvent le communisme... moi, je l'ai vécu »



Bogdan Calinescu

Par Bogdan Calinescu

Transcription par nos soins

Lors de l'élection présidentielle de 2017, sur 11 candidats, 9 se réclamaient des idées marxistes. Il existe encore en France un parti communiste alors que, dans pratiquement tous les pays d'Europe de l'Est, y compris en Italie, ce parti n'existe quasiment plus et il a aussi changé de nom. Des gens en France ont la nostalgie du communisme, et des membres du Parti socialiste ont celle du marxisme, sentiment extraordinaire si on regarde ce qui s'est passé à l'est de l'Europe.

Il existe encore aujourd'hui des pays communistes, comme la Corée du Nord, Cuba et le Venezuela, qui forcent l'admiration de beaucoup de politiques français.

J'ai vécu dans la Roumanie communiste jusqu'à sa chute en 1989. J'avais 20 ans à l'époque et j'ai connu la période la plus noire et la plus sombre du communisme en Roumanie. Avant de continuer, j'aimerais rappeler quelque chose : dans les pays qui ont connu le communisme, ce dernier n'est jamais arrivé par la voie démocratique mais a toujours été imposé par la force, soit par intervention militaire étrangère, soit par coup d'état, comme ce fut le cas en Roumanie. En 1947, date du coup d'état, il y avait moins de 1000 communistes dans le parti. Personne ne savait d'ailleurs qu'il existait un parti communiste. La Roumanie était une monarchie. Le roi renversé, le régime communiste fut instauré parce que l'Union soviétique avait occupé le pays. Ce communisme fut stalinien, donc très dur, dans les années 1950. Avec l'arrivée au pouvoir de Ceausescu en 1965, il y eut une sorte de dégel, ou plutôt de « faux » dégel. Derrière l'attitude d'indépendance par rapport à Moscou se cachait l'instauration de son

pouvoir personnel, à partir de 1970-1971 et les thèses du congrès du Parti socialiste, inspirées par le modèle nord-coréen. La dictature fut de plus en plus dure par la suite.

La lecture du programme politique de Mélenchon, omniprésent dans les médias avec son équipe, est effarante. Il ressemble à tout ce que j'ai connu à l'époque, avec la volonté d'imposer une mainmise totale de l'État sur toute la sphère économique et sociétale de la France : nationalisation, interventionnisme à outrance etc.

Pour en revenir à la Roumanie, cette mainmise dictatoriale de Ceausescu fut semblable à celle de tous les pays avec dictateur : meurtres, crimes de masse, pénuries etc.

Mon père était un intellectuel qui s'était engagé contre le régime. Il était professeur de littérature française à l'université, et il avait le courage d'avoir des relations avec des lecteurs français, alors qu'il était interdit d'entretenir des liens avec les étrangers. A l'époque de mes 13 ans, je me rappelle qu'un jour la Securitate, la police politique, vint perquisitionner chez nous à 6h du matin ; mon père avait glissé dans mon cartable des documents de contestation compromettant qui auraient conduit à son arrestation si la police les avait trouvés. En faisant semblant d'aller à l'école, je sortit ces documents de la maison et me rendit chez un ami qui les brûla immédiatement. Je n'oublierai jamais cet épisode, qui m'a donné l'impression de participer un peu à la chute du régime, même si c'était en 1983.

Dans les années 1980, à cause de la pénurie, il n'y avait plus rien. Nous faisons la queue, avec le risque de ne rien trouver au bout. Pour avoir du lait par exemple, ma grand-mère laissait son sac dans la queue pour aller dormir et pouvoir reprendre sa place le lendemain. Nous avions aussi des tickets de rationnement qui donnaient droit à 1kg de viande par mois, 1kg de farine et 1 kg de sucre. Il fallait survivre. C'était aussi une économie de troc. Les lecteurs français qui venaient voir mon père étaient effarés. Pour l'anecdote, l'un d'entre-eux nous dit une fois qu'il arrivait à s'habituer à toutes les pénuries du pays, bien qu'il eût lui-même accès à des magasins un peu plus fournis réservés aux étrangers, mais que ce dont il souffrait le plus, c'était le papier hygiénique si particulier (souvent remplacé par du papier journal), qu'il ne supportait pas.

A l'école en hiver il n'y avait pas de chauffage. Nous écrivions avec des gants tant il faisait froid et je me rappelle avoir aussi souffert de la faim. Les horaires allaient de 8h à 14h, avec une petite pause.

Je fis mon service militaire, mais je connus aussi ce qu'on appelait à l'époque le travail patriotique, à savoir l'obligation pour les élèves d'aller travailler dans les champs.

Beaucoup d'intellectuels français ont soutenu ces régimes. Ils sont coupables, et si ces régimes ont résisté au temps, c'est aussi à cause d'eux et de tous ceux qui les ont soutenus. Il ne faut pas oublier de les condamner, surtout quand en France il existe un homme tel que M. Mélenchon.

« Présidentielle 2017 : dernière chance avant la révolution ? L'exemple Turgot, l'espoir Bastiat »



Patrick de Casanove

Par Patrick de Casanove

Président du Cercle Frédéric Bastiat

Pour accomplir de grandes actions, il est dit qu'un homme politique nouvellement élu doit agir promptement. Sinon il risque de voir le soutien populaire, indispensable pour faire passer des mesures difficiles, l'abandonner. Passée la période de la « lune de miel », qui traditionnellement correspond aux 100 premiers jours, l'enthousiasme s'estompe, la puissance de l'élan réformateur faiblit, les résistances au changement s'organisent et deviennent de plus en plus fortes.

Lors de chaque élection présidentielle le nouveau président suscite un immense espoir dans le pays. L'élection d'Emmanuel Macron n'a pas fait exception à la règle. On peut dire que l'impression de renouveau et de page tournée a été bien plus importante que pour les précédentes présidentielles. Même la presse étrangère s'est laissée emporter par le vent de l'enthousiasme. Peut être parce qu'Emmanuel Macron a su se faire passer pour un homme neuf. Peut être parce que la majorité des Français est épuisée par une crise qui n'en finit pas. Crise qui, parmi les pays développés, reste presque une exception française. Beaucoup de Français sentent bien que le système est à bout de souffle et qu'il n'est pas le modèle que les politiciens prétendent. Ils ont soif d'un véritable changement. Or, les décisions, présentées comme des « réformes », prises par le nouveau Président en ce début de mandat et qui concernent l'éducation, la fiscalité, le code du travail ne sont, sous le regard de Bastiat, que des changements de paramètres, des modifications de réglementation. Pourtant, si modestes soit-elles, elles entraînent des manifestations. Bien que les circonstances soient très différentes on pourrait faire un parallèle avec l'espoir que suscita l'avènement de Louis XVI.

La France de Louis XVI

Le 10 mai 1774 Louis XV meurt. C'est connu, à la fin de son règne, le roi Louis XV n'est plus le « Bien aimé ». Sa mort entraîne des manifestations de joie. La montée sur le trône de Louis XVI, âgé de 20 ans, suscite un grand enthousiasme. Il est né le 23 août 1754. On le dit ami des réformes. C'est quelqu'un d'intelligent et cultivé. Il se passionne pour les sciences en particulier la botanique, la géographie, (surtout les sciences maritimes), les techniques et la mécanique. Il est lui même excellent serrurier. L'art de la serrurerie était bien considéré à cette époque. <http://www.1serrurier.fr/rubrique/actualite/louis-xvi-serrurier.php>

Il hérite d'un royaume mal en point. La Guerre de Sept ans l'a saigné dans tous les sens du terme. Les finances sont en ruine. La société française est figée dans un société d'ordres. Sans entrer dans les détails, l'économie de l'Ancien Régime n'est pas une économie libre. Les monopoles légaux sont nombreux. Les « lois privées », privilèges et régimes spéciaux, abondent. Le Royaume de France, à cette époque, a tout pour réjouir nos actuels écologistes politiques. Même si la France est le pays le plus riche d'Europe, ce n'est pas une société de consommation, ni d'abondance. C'est une société de rareté, pour ne pas dire de pénurie. La disette est récurrente. Beaucoup de Français vivent en « circuit court », voire en

quasi autarcie. Tout ce qui peut l'être est « recyclé ». Il n'y a ni OGM, ni pesticides, ni glyphosate, ni vaccins ou antibiotiques qui « enrichissent les laboratoires pharmaceutiques ». D'ailleurs il n'y a pas de laboratoires pharmaceutiques. 80% des décès sont liés à des causes infectieuses. La mortalité infantile est énorme ainsi que la mortalité des femmes à l'accouchement.

La monarchie n'est pas remise en cause mais il existe un besoin de réformes en profondeur. Une partie de la société, la plus dynamique, est travaillée par de puissants courants qui aspirent à plus de liberté et de pouvoir. La science prend son envol. La philosophie des Lumières contre « l'obscurantisme », la « superstition » et l'intolérance, promeut la raison, la science, la liberté, la tolérance, et l'égalité. Ce qui, à l'époque, tient lieu d'opinion publique y est sensible.

Pour remettre le pays à flot, le prédécesseur de Turgot, l'abbé Terray, préconisait la banqueroute en termes très clairs : « *La banqueroute est nécessaire, une fois tous les siècles, afin de mettre l'État au pair ; et le roi ne risque rien à emprunter parce qu'il est le maître de ne plus payer les anciennes rentes quand elles ont été servies assez longtemps.* » <https://galmaril.wordpress.com/2013/10/28/vive-la-banqueroute/>.

Il est intéressant de remarquer que, de temps en temps, « l'euthanasie des rentiers » par l'État refait surface dans notre XXIème siècle, comme solution aux difficultés de la France qui se noie dans la dette et les déficits. Il est aussi de notoriété publique qu'aujourd'hui, l'État endetté lorgne sur la cagnotte qu'est l'épargne des Français. Il ne lui manque que le prétexte pour se jeter dessus.

Louis XVI renvoie l'abbé Terray et le 24 août 1774 il nomme Turgot contrôleur général des finances. Ce dernier est habituellement présenté comme un physiocrate. Leur formule est « *Laissez faire, laissez passer, le monde va de lui même* » Laissez-faire les individus, laissez passer les marchandises. Cela n'a rien à voir avec un quelconque « laisser aller. » Frédéric Bastiat reprendra cette formule : « *Je dis : Laissez faire, en d'autres termes, respectez la liberté, l'initiative humaine... Responsabilité, solidarité, mystérieuses lois dont il est impossible, en dehors de la Révélation, d'apprécier la cause, mais dont il nous est donné d'apprécier les effets et l'action infaillible sur les progrès de la société.* » *Harmonies économiques, Chap XX, Responsabilité, (1850)*. Les physiocrates sont partisans de la liberté du commerce et de l'industrie mais ne remettent pas en cause la monarchie absolue. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Physiocratie>. Turgot s'est très tôt intéressé à la science économique. À 22 ans il écrit une lettre sur le billet de banque réfutant le système de Law. L'une de ses œuvres les plus célèbres est « *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses.* » Turgot a le soutien du Roi et il a de l'expérience. Pendant treize années il a été intendant de la Généralité de Limoges.

Turgot refuse la banqueroute. Dans sa lettre-programme il écrit : « *Point de banqueroute, point d'augmentation d'impositions, point d'emprunts.* » Son programme est fort logiquement de libérer le commerce, l'industrie et de faire des économies. « *Si l'économie n'a précédé, aucune réforme n'est possible.* » Il encourage donc le roi à poursuivre la réduction des dépenses, dont celles de la Cour. Diminuer les impôts et les dépenses ce sera aussi ce que préconisera Bastiat « *Que faut-il donc, faire? Voici ma pensée. (...) Diminuer les impôts. — Diminuer les dépenses dans une proportion plus forte encore. Et, pour revêtir cette pensée financière de sa formule politique, j'ajoute: Liberté au dedans. — Paix au dehors.* » Paix et liberté le budget républicain (1849) C'est toujours valable aujourd'hui. Turgot se met à la tâche. Parmi tout ce qu'il décida nous regarderons plus particulièrement :

La libération du commerce des grains :

« *Sous l'Ancien régime, l'on était persuadé, et cela bien à tort, que la moyenne des récoltes de grains était suffisante à la consommation nationale. L'exportation des blés et farines était en général interdite, afin qu'une année pût compenser l'autre. L'administration des blés du roi, bureau qui*

date du règne de Louis XIV, était chargée, à l'intérieur et à l'étranger, de faire des achats publics, soit pour constituer des réserves, soit pour approvisionner l'armée et la marine : c'est par l'intermédiaire et sur les renseignements des intendants de province qu'avaient lieu ces opérations. Le commerce intérieur était sujet à mille entraves (octrois, péages, douanes provinciales, difficulté des communications (...)) la Régie des blés du roi, qui prétendait suppléer au commerce et qui le détruisait (...) cependant les agents douteux qu'elle employait pouvaient faire par l'agiotage sur les subsistances les bénéfices les plus scandaleux. » <http://www.cosmovisions.com/Pacte-Famine.htm>

Nommé le 24 août Turgot agit dans les 100 jours. Dès le 13 septembre 1774 l'arrêt du Conseil du roi <https://www.taieb.net/auteurs/Turgot/arrets/a13091774.html> rendait la liberté du commerce des grains quasi complète. Malheureusement l'expérience tourna court, dans un contexte de mauvaises récoltes et de disette. Ce fut la « guerre des farines » d'avril à mai 1775. « *L'ordre est rétabli par une double action du gouvernement : répressive, par l'intervention de 25 000 soldats, 162 arrestations, et la pendaison de deux émeutiers (un perruquier de 28 ans et un compagnon gazier de 16 ans qui furent exécutés pour l'exemple en place de grève.) d'assistance aux populations par l'organisation d'un approvisionnement des provinces en difficulté ainsi que par obligations faites aux propriétaires de stocks de vendre leur produit aux prix imposés. Le roi multiplie les messages aux masses paysannes, en particulier par l'intermédiaire du clergé lors des prônes.* »

https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_des_farines

Il est logique de conclure que la libération du commerce des grains fut un échec.

La suppression jurandes et maîtrises (des corporations) :

Nous sommes au delà des 100 jours avec ce décret qui date de février 1776. Il abolit les jurandes et les maîtrises, héritières des corporations. Ce faisant il détruit un système qui remonte à l'invasion romaine et qui a acquis sa forme définitive autour du XIIIème siècle. Les corporations structuraient chaque métier. Elles maintenaient un monopole légal, nuisait à l'innovation, au progrès technique et à la mobilité sociale. Leurs partisans prétendaient qu'elles protégeaient le consommateur, garantissait la qualité des produits et assuraient la solidarité des travailleurs. Arguments réutilisés aujourd'hui par les partisans des actuels monopoles légaux. La fin des corporations n'eut pas l'effet positif escompté. L'inventaire des biens des corporations, leur mise sous scellé et les ventes aux enchères qui suivirent ternissent la réforme et montrent que le réflexe spoliateur est consubstantiel de l'État.

Les corporations seront rétablies 6 mois après la révocation de Turgot qui eut lieu en mai 1776. Il faudra attendre le décret Allarde et la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 pour voir les corporations abolies, sans retour en arrière cette fois. Cette loi Le Chapelier interdisait les syndicats ouvriers, qui ont fini par être autorisés par la loi Waldeck-Rousseau en 1884, alors que les clubs patronaux n'ont jamais cessé d'exister. Rien n'est parfait ! Pour mémoire Frédéric Bastiat a défendu le droit pour les ouvriers de s'unir et se défendre.

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89dit_de_Turgot_de_1776_supprimant_les_corporations

https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Le_Chapelier

https://fr.wikipedia.org/wiki/Anne_Robert_Jacques_Turgot

<https://www.institutcoppet.org/2017/09/27/reformes-revolution-1776-exemple-turgot-benoit-malbranque>

La suppression des corvées, l'égalité devant l'impôt.

En préambule il convient de souligner que l'égalité devant l'impôt n'existe toujours pas au XXIème siècle en France.

La corvée Royale ne devient effective que sous le règne de Louis XIV. « *La*

corvée est l'un des impôts les plus typiques de l'Ancien régime. Il s'agissait d'une charge fiscale en nature qui était effectuée par les roturiers. Elle est donc arbitraire et très inégale selon les généralités, le Languedoc n'en connaît pas l'usage D'après une instruction de 1738, les nobles, les ecclésiastiques et leurs domestiques, les habitants des villes, les septuagénaires, les instituteurs, les bergers de grands troupeaux les propriétaires de terres nobles, de moulins nobles. en sont exemptés. Les ruraux corvéables doivent résider à moins de 2, 3 ou 4 lieues des chantiers, les plus éloignés sont dispensés. La durée varie de 6 à 30 jours. La Corvée royale entretien des voies et ouvrages publics. La Corvée seigneuriale sera abolie en 1789. » https://fr.wikipedia.org/wiki/Corv%C3%A9e_royale

Pour les physiocrates elle était néfaste à l'agriculture et très coûteuse. Lors des années de son intendance dans le Limousin, Turgot avait expérimenté, avec succès, le remplacement de la corvée par une taxe en argent. En février 1776 Turgot veut supprimer la corvée royale à l'échelle du pays entier, et de la remplacer par un impôt dont s'acquitteraient aussi les nobles et le clergé. Bien qu'imposée par un lit de justice le 12 mars cette conception de l'impôt, inhabituelle pour l'époque, entraîna d'énormes oppositions qui finirent par l'emporter. Turgot fut démis le 12 mai 1776, après vingt mois seulement au gouvernement.

Il écrivit au roi, qui n'avait encore que vingt-deux ans : « N'oubliez jamais, Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles 1er sur la billot... Je souhaite que le temps ne me justifie pas. » https://www.herodote.net/Anne_Robert_Turgot_1727_1781_synthese-1754.php

Le fait est, les réformes de Turgot n'ont pas réussi pour diverses raisons. Mauvaises récoltes qui en disent long sur la précarité et la fragilité chronique de la situation économique du pays. Économie sans résilience et qui chute au moindre « accident conjoncturel ». Opposition des « lobbies » comme ont dirait aujourd'hui, résistance des corps constitués, des catégories sociales touchées, des privilégiés. Sans oublier les « accapareurs », les « agioteurs » et les querelles d'ego. Comme quoi rien ne change. Eussent-elles été une réussite, auraient-elles pu éviter la Révolution de 1789 ? Il n'est pas possible de réécrire l'Histoire. L'Histoire du XXIème siècle par contre n'est pas encore écrite.

La France de Macron :

Pour beaucoup de Français, en référence à 1789, une révolution est un « *Changement brusque et violent dans la structure politique et sociale d'un État, qui se produit quand un groupe se révolte contre les autorités en place et prend le pouvoir.* » Dictionnaire Larousse
Aujourd'hui, la discordance qui existe entre un tam-tam médiatico politique sur les dites réformes qui avancent (voire vont trop vite) et la réalité du terrain qui montre que rien ne bouge, voire que la situation s'aggrave, est un facteur majeur de fragilité politique et d'explosion sociale.

Aujourd'hui la France a une mauvaise situation économique sociale, couplée à une crise d'identité. C'est un pays divisé où le sentiment national s'effrite. C'est un pays où le poids des impôts visibles repose essentiellement sur une faible partie de la population. Cela devient du racket fiscal. C'est un pays où les lois privées, les régimes spéciaux, les exceptions et les niches, appelons les comme on veut, se multiplient. Pour couronner le tout, dans notre monarchie républicaine, les finances publiques sont en ruines et les politiciens sont discrédités. La France est arrivée à cette situation à cause des politiques uniformes décidées par les gouvernements successifs, quelle que soit leur étiquette officielle.

Aujourd'hui la France est un pays figé. C'est un pays de lutte des classes, au sens libéral, les spoliateurs contre les créateurs. Quand une catégorie sociale dynamique et créatrice est freinée, voire bloquée dans son épanouissement par des structures politico sociale rigides et sclérosées elle finit par se révolter. La bourgeoisie a d'ailleurs été le moteur de la révolution de 1789. Aujourd'hui les éléments les plus dynamiques s'en

vont. C'est une révolte différente. Ce sont nos « Boat People ! » Un échec d'Emmanuel Macron apporterait de l'eau au moulin de ceux qui pensent que la France est irréfondable sans révolution, c'est à dire sans violence. Plusieurs ouvrages sont parus récemment sur la guerre civile qui menacerait la France. La France bloquée serait condamnée à connaître la fureur révolutionnaire. Cette révolution serait le premier pas vers la guerre civile et plus si affinités. Comme cela se produisit en 1789 où la Révolution entraîna la guerre civile et la guerre européenne.

Heureusement il n'est pas trop tard pour quitter « *La route de la servitude* » et retrouver la prospérité et la paix sociale. Pour y parvenir il faut éduquer les esprits avec pédagogie et ténacité, leur faire découvrir les bienfaits de laisser les personnes agir librement dans le respect des Droits naturels individuels universels et, en particulier, leur faire découvrir la pensée de Bastiat.

Suivre Bastiat conduirait à une révolution pacifique. Lisons le Larousse : une révolution c'est aussi un « *Changement brusque, d'ordre économique, moral, culturel, qui se produit dans une société* »

Préliminaires : Pour obtenir l'adhésion des gens il ne doit y avoir que des gagnants ou, au minimum, aucun perdant. C'est difficile à comprendre et à imaginer pour un Français imbibé par la spoliation légale et nourri à la lutte des classes marxiste. Pour ces gens là toute réforme ne peut avoir que des gagnants et des perdants ; tout enrichissement des uns ne peut qu'entraîner et découler d'un appauvrissement des autres. Bastiat a bien expliqué cela en une phrase : « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* » L'État. (1848) Si le changement doit être brusque 100 heures sont mieux que 100 jours, d'où la nécessité d'une excellente préparation en amont.

Demain la Révolution...avec Frédéric Bastiat ! Bastiat de 2017 à 2022.

Pas ou peu de citations dans cette partie, mais les références (liste non exhaustive) des œuvres de Bastiat d'où sont tirées ces propositions.

Principes :

La loi (1850), Services privés, service public (1850).

- Ils répondent à la question jamais tranchée en France : qui fait quoi ? Ils précisent ce qui appartient à l'État, et ce qui appartient aux gens.
- L'État ne se disperse pas. Il se concentre sur ses fonctions régaliennes. Il réprime les atteintes à la Liberté, à la Propriété, à la Personnalité.
- Bastiat a révolutionné l'économie politique en la concevant du point de vu du consommateur. Pour parvenir à cet État limité à ses fonctions régaliennes il faut laisser la parole aux « consommateurs » des services publics. Chacun doit avoir le libre choix de solliciter la structure qui lui convient et dont il attend un service.

Les ressources des gens :

La loi (1850), Justice et Fraternité (1848), Paix et Liberté. Le budget républicain (1849).

Pour que les gens puissent choisir librement ils doivent rester maîtres de leur ressources. D'où :

- La libre disposition de l'intégralité des revenus pour tous.
- Pour le salarié il s'agit du salaire complet. Pour le non salarié c'est le chiffre d'affaire diminué des frais nécessaires à l'exercice de la profession.
- Une fiscalité simple, un seul impôt strictement proportionnel aux revenus (nous en avons plus de 360 aujourd'hui). Ainsi le montant de ses prélèvements obligatoires est parfaitement connu par chaque Français. De plus, débarrassés de toute taxe et impôt indirect à tous les échelons de la production, les prix redeviennent des prix vérité et des informations fiables. Par exemple l'essence se retrouve autour de cinquante centimes le litre. N'importe quel service, n'importe quel bien de consommation revient largement moins cher qu'aujourd'hui, puisqu'il ne supporte ni impôt ni taxe. La baisse des impôts est première.

C'est elle qui en augmentant le pouvoir d'achat, permet le libre choix,

(services privés ou service public). L'augmentation du pouvoir d'achat est financière mais consiste aussi à un plus grand choix de services offerts à la libre décision de l'individu. C'est le « pouvoir d'acheter un service », par exemples retraites, santé... Ainsi l'impôt redevient connecté au service rendu, il n'est plus synonyme de « spoliation ». Laisser les gens choisir entraînera la baisse des dépenses publiques que les politiciens ont toujours été incapables de réaliser.

La prévoyance, la solidarité :

Des salaires (1850), Justice et fraternité (1848).

- La prévoyance personnelle et défiscalisée pour permettre de s'assurer soi-même auprès de l'assurance de son choix contre la maladie et pour préparer sa retraite.
- Un filet de sécurité : une seule aide à la personne les remplaçant toutes. Le chèque assurance-santé pour les personnes démunies. Le chèque scolaire pour rendre aux parents la liberté de choisir l'éducation donnée à leurs enfants. Le chèque logement pour les personnes en difficultés etc. Grâce à cela les personnes pauvres conservent leur libre arbitre et leur dignité. Être pauvre n'est pas synonyme d'être incapable de décider et choisir.

La liberté économique et de la vie privée :

La loi (1850), Propriété et loi (1848), Association pour la liberté des échanges (1846), L'échange (1850), À MM. Les électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever (1846),

- L'autonomie des établissements d'enseignement.
- La non intervention de l'État dans la vie des entreprises et dans les échanges producteurs consommateurs.
- La liberté des relations propriétaires-locataires.
- L'autorisation de construire reposant sur le droit de Propriété, avec comme seul critère l'absence de nuisance au voisinage.
- La liberté religieuse dans le respect des Droits naturels individuels.
- La démocratie directe. Bastiat n'a pas été un partisan du suffrage dit « universel » et qui ne l'est jamais. Ni du scrutin majoritaire qui n'est que la loi d'une majorité, seulement électorale, aux détriments des minorités électorales qui peuvent constituer la majorité de la population. La véritable démocratie est celle qui résulte des choix libres, quotidiens, de chaque individu au travers de ses achats. Cela dit aujourd'hui l'adoption d'une réelle « démocratie directe » comme en Suisse ne peut être que positive pour réformer un pays aussi ossifié que la France.

La sécurité intérieure et extérieure, la Justice, la Paix :

La Loi (1850), l'État (1848), Le licenciement (1850), Le percepteur (1848), Les armements en Angleterre (1848), Paix et liberté ou le budget républicain (1849), Services privés, service public (1850)

- L'amour de la France.

Cette notion mérite que l'on s'y attarde. La France est de nos jours calomniée et son histoire est réécrite dans un sens péjoratif. Cette histoire ne fait plus connaître, respecter, ni aimer la France. La repentance en résulte. L'effondrement des sociétés, des civilisations, quand on y réfléchit, a toujours des causes internes. Bastiat ne s'est pas étendu sur la question de l'amour du pays, ni dans un sens ni dans un autre. Parce que, à son époque, cette question ne se posait pas. (La question de l'islam ne se posait pas non plus.) L'idée de nation était forte. - « Assurément, dans le cercle des relations privées, le caractère français n'a pas de comparaison à redouter, en ce qui concerne l'indépendance et la fierté. À Dieu ne plaise que je diffame mon pays, encore moins que je le calomnie. » *Paix et liberté ou le budget républicain (1849)*

Certains libéraux toussent un peu quand on leur parle de l'amour du pays. Ils se sentent, disent-ils, « citoyens du monde » ou « citoyens Européens », ils n'acceptent pas les « frontières. » Libre à eux. « Mais je dis que l'association libre et volontaire appartient encore à l'activité privée, car c'est un des modes, et le plus puissant, de l'échange. Il n'altère pas l'équivalence des services, il n'affecte pas la libre appréciation des valeurs, il ne déplace pas les responsabilités, il n'anéantit pas le libre

arbitre, il ne détruit ni la concurrence ni ses effets, en un mot, il n'a pas pour principe la contrainte. » Services privés, service public (1850). Cela veut dire qu'une communauté de propriétaires qui se regrouperait pour assurer, volontairement, la sécurité, la protection de la Propriété sur un territoire regroupant leurs propriétés serait libéral. Le territoire ainsi défini aurait des limites de propriété, des « frontières » pour la sécurité, mais qui n'empêcheraient en rien le libre échange, ni l'amour du « terroir »...

La réalité culturelle du monde, aujourd'hui, force à constater que l'opinion « citoyen du monde » ne correspond pas à la réalité du terrain. Chaque société a ses « mêmes. » Un « même » est un « élément culturel reconnaissable, répliqué et transmis par l'imitation du comportement d'un individu par d'autres individus. L'Oxford English Dictionary définit le même comme « un élément d'une culture (prise ici au sens de civilisation) pouvant être considéré comme transmis par des moyens non génétiques, en particulier par l'imitation ». <https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A8me>. Pour l'instant le même « citoyen du monde » n'existe pas.

Le libéralisme n'est pas du tout incompatible avec l'idée de nation. Il l'est avec « l'étatisation du concept de nation ». « La nation, nous l'avons dit, résulte d'un sentiment d'appartenance à une communauté et c'est pourquoi l'État-nation est une aberration : on ne peut pas étatiser des sentiments. » (Chapitre 11 du livre *Libéralisme de Pascal Salin (Odile Jacob, Paris, 2000)*). Il n'est pas incompatible non plus avec le respect des autres nationalités. Tous les hommes naissent dotés de Droits naturels individuels universels : la Liberté, la Propriété, la Personnalité qui doivent être respectés et défendus. Droits dont découlent le libre échange et la responsabilité individuelle.

- Le libre échange et la paix : l'un étant la condition sine qua non de l'autre
- Les citoyens partie prenante de leur sécurité, la légitime défense redéfinie.
- L'armée : puissante, respectée, bien équipée, bien entraînée.
- La police et la Justice débarrassées des faux délits engendrés par les faux droits, concentrées sur la protection des biens et des personnes, impartiales, égalitaires, elles ont la confiance des Français. Elles bénéficient de moyens matériels, humains et législatifs suffisants.

Hors œuvre de Bastiat stricto sensu :

- La pardon : ce n'est pas un signe de faiblesse, ce n'est pas l'oubli. C'est un acte volontaire envers ceux qui ont mis en place et fait fonctionner la spoliation légale, ruinant ainsi le pays. C'est un acte volontaire envers ceux qui ont fuit cette spoliation légale d'une manière ou d'une autre. Il recrée l'harmonie sociale. Il ne sera pas possible de « rebâtir la France » en laissant croupir des haines recuites, de vieilles rancœurs, des conflits mal éteints. La remise à zéro des compteurs permet de faire preuve de fermeté et de détermination.

Conclusion :

Écouter et suivre Bastiat est proprement révolutionnaire dans la France d'aujourd'hui. C'est une révolution aussi pacifique que radicale.

Pacifique parce que « *La morale libérale est une morale altruiste : elle enseigne le respect de la liberté de l'autre. Vouloir qu'un individu soit libre, c'est s'interdire d'obtenir quoi que ce soit de lui par la tromperie, le vol ou la coercition. S'il veut rallier quelqu'un à ses idées, le libéral n'utilise pas d'autres moyens que l'exemple ou la discussion. S'il veut obtenir d'un autre un bien ou une prestation quelconque, il ne procède que par un échange librement consenti.* » Jacques de Guenin. *Logique du libéralisme.*

Radical parce que c'est un changement complet de paradigme avec la fin de la spoliation légale.

Pour cette révolution Bastiat il faut faire preuve de courage et de ferme détermination :

« *Se conserver, se développer, c'est l'aspiration commune à tous les hommes, de telle sorte que si chacun jouissait du libre exercice de ses facultés et de la libre disposition de leurs produits, le progrès social serait incessant, ininterrompu, infaillible.* » *La Loi (1850)*

« *Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de*

défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, puisque ce sont les trois éléments constitutifs ou conservateurs de la Vie. (...) Si chaque homme a le droit de défendre, même par la force, sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, plusieurs hommes ont le Droit de se concerter, de s'entendre, d'organiser une Force commune pour pourvoir régulièrement à cette défense. » La Loi (1850)

« Le droit de celui dont on attaque la liberté, ou, ce qui revient au même, la propriété, les facultés, le travail, est de les défendre même par la force ; et c'est ce que font tous les hommes, partout et toujours quand ils le peuvent. » Services privés, service public (1850)

En avant Bastiat !

Connaître Bastiat

Le fondement de la prospérité des nations est la liberté des échanges. La liberté des échanges entre les individus profite à tous et rend chacun plus prospère, surtout les plus pauvres aussi paradoxal que cela puisse paraître. L'exact opposé de « L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. » L'État (1848). Inspiré par ce qu'avait fait Cobden en Angleterre Frédéric Bastiat crée « l'Association pour la liberté des échanges ».

« Au moment de s'unir pour la défense d'une grande cause, les soussignés sentent le besoin d'exposer leur croyance ; de proclamer le but, la limite, les moyens et l'esprit de leur association.

L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

C'est encore violer les conditions de l'ordre ; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publique, cherche ses succès dans l'oppression de toutes les autres ?

C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir, par l'échange, dans les liens d'une universelle fraternité.

C'est contrarier le développement de la prospérité publique ; puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux, et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

Enfin c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendront les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses.

L'Association a donc pour but la Liberté des échanges.

Les soussignés ne contestent pas à la société le droit d'établir, sur les marchandises qui passent la frontière, des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du Trésor.

Mais sitôt que la taxe, perdant son caractère fiscal, a pour but de repousser le produit étranger, au détriment du fisc lui-même, afin d'exhausser artificiellement le prix du produit national similaire et de rançonner ainsi la communauté au profit d'une classe, dès cet instant la Protection ou plutôt la Spoliation se manifeste ; et c'est là le principe que l'Association aspire à ruiner dans les esprits et à effacer complètement de nos lois, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui prévalent ailleurs.

De ce que l'Association poursuit la destruction complète du régime pro-

tecteur, il ne s'ensuit pas qu'elle demande qu'une telle réforme s'accomplisse en un jour et sorte d'un seul scrutin. Même pour revenir du mal au bien et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Ces détails d'exécution appartiennent aux pouvoirs de l'État ; la mission de l'Association est de propager, de populariser le principe.

Quant aux moyens qu'elle entend mettre en œuvre, jamais elle ne les cherchera ailleurs que dans des voies constitutionnelles et légales.

Enfin l'Association se place en dehors de tous les partis politiques. Elle ne se met au service d'aucune industrie, d'aucune classe, d'aucune portion du territoire. Elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre tous les hommes ; la cause de l'intérêt général, qui se confond, partout et sous tous les aspects, avec celle du public consommateur. »

Association pour la liberté des échanges, Déclaration de principes

<http://bastiat.org/>

Programme WEL9

Du vendredi 21 septembre 2018 à 12h
au dimanche 23 septembre 2018 à 12h

Hôtel Sourcéo à Saint-Paul-Lès-Dax

« CONSIDÉRATIONS SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS »

Avec le concours de :

l'ALEPS, l'ASAF, l'Institut COPPET, l'École de la Liberté, l'IREF et SFL.

Vendredi 21 septembre :

- 12h00 Buffet
- 13h30 Conférence : « La culture comme facteur de la richesse des nations » par Guido Hülsmann
- 15h00 pause, Foire au Livre
- 16h00 Conférence : « Enfer et paradis fiscal : peut-on sortir de l'enfer ? » par Virginie Pradel
- 17h30 Pause, Foire au Livre
- 17h30 « Le Bitcoin pratique » par Vincent Ginocchio. Atelier 1 : 10 personnes, inscriptions à l'arrivée, porter son smartphone.
- 19h30 Apéritif d'accueil
- 20h00 Dîner
- 21h00 Dîner débat « Des finances publiques saines comme facteur de la richesse des nations » par Olivier Babeau,

Samedi 22 septembre :

- 09h00 Conférence : « l'Innovation, la création parmi les causes de la richesse des nations » par H16,
- 10h30 Pause, Foire au Livre
- 11h00 Conférence : « Les infortunes de la concurrence » par Yorick de Mombynes
- 12h30 Pause, Foire au Livre
- 13h00 Buffet
- 14h00 Conférence : « La sécurité comme cause de la prospérité des nations : l'Europe de la défense » par le Général Jacques Favin Levêque
- 15h30 Pause, Foire au Livre
- 16h00 Conférence : « Le transhumanisme est-il un projet totalitaire ou

libéral ?.» par Corentin de Salles

17h30 Pause, Foire au Livre

17h30 « *Le Bitcoin pratique* » par Vincent Ginocchio. Atelier 2 : 10 personnes, inscriptions à l'arrivée, porter son smartphone.

19h30 Apéritif d'accueil

20h00 Dîner

21h00 Dîner débat : « *Éthique et légitimité : la loi garantit-elle l'harmonie ?* ». par Patrick Smets,

Dimanche 23 septembre :

09h00 Conférence : « *Reprise de la croissance : la politique économique comme mouche du coche* » par Jean Marc Daniel

10h30 Conclusion du WEL8 par Patrick de Casanove, Président du Cercle Frédéric Bastiat

10h45 Pause, Foire au Livre

11h30 Apéritif de fin de congrès

12h00 Buffet

Organisateur : Cercle Frédéric Bastiat

Moderateurs : Patrick de Casanove, Damien Thiellier

Vidéo : Henri Dumas

Réseaux sociaux, web : Lydéric Dussans, Marc Lassort

AGENDA :

Journées du Patrimoine de Bayonne le samedi 15 septembre 2018 : conférence de M. Jean Bouheben au Musée Basque à 15 heures.

« Journées du Patrimoine qui ont pour thème la promotion du patrimoine culturel de l'Europe en tant que composante essentielle de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Le patrimoine est une ressource partagée (l'art du partage) visant à favoriser la compréhension d'une histoire commune et à renforcer un même espace européen, de manière à participer à la refondation de l'Europe de la culture. Il repose sur un principe de labellisation de projets vecteurs de dynamisme économique, de cohésion sociale et environnementale du patrimoine tant à l'échelon national qu'euro-péen. Né proche de la frontière avec l'Espagne au début des années trente, j'ai connu très jeune la nécessité d'une cohésion sociale, la guerre d'Espagne, puis l'occupation m'ont conduit à connaître plusieurs cultures et à appréhender la nécessité d'une cohésion au niveau des diverses populations au sein desquels je vivais enfant, puis adolescent : de langue gasconne, basque, espagnole, allemande, italienne et polonaise qui travaillaient parmi les 10.000 salariés que comptaient à l'époque la commune de Tarnos et son port en eaux profondes. Cette immersion dès mon plus jeune âge, a facilité ma tâche d'enseignant à l'école des douanes de Neuilly dans les années 60, école qui était mondialement appréciée à ce moment là et où des fonctionnaires du monde entier recevaient une culture et donc une formation leur permettant de mieux appréhender les secrets de la fiscalité douanière. Cela m'a conduit à représenter la France et donc sa culture auprès de la Commission européenne à Bruxelles, de l'Organisation ds douanes et du GATT, aujourd'hui Organisation mondiale du Commerce où j'ai été conduit à défendre les dossiers de la Commission. Je pense qu'une des actions majeures de l'Union européenne a été après la chute du Mur de Berlin, de me charger de créer une structure appelée Eurodouane, à même d'aider ces pays en leur faisant connaître la démocratie et l'économie de marché et donc en leur insufflant un nouveau dynamisme économique et en leur apportant une culture nouvelle. Ceci dit, on se doit de souligner les efforts constants faits au niveau régional tant par les politiques que les partenaires économiques et associatifs, dans le rapprochement des deux versants des Pyrénées, qui grâce

à l'Europe travaillent aujourd'hui ensemble sur l'aéronautique, les véhicules, le ferroviaire, le thermalisme, le tourisme, le surf, le ski...grâce à la communauté de travail des Pyrénées présidée aujourd'hui par Mr Rousset également président de la région Aquitaine, le traité de Bayonne du 10 mars 1995 ayant pour objet de «faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales françaises et espagnoles ». Jean Bouheben.

Du 21 au 23 septembre 2018 aura lieu le 9ème Weekend de la Liberté

Son thème sera « De la richesse des nations » le titre devrait être « *Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations.* » Il fait référence à Adam Smith. La nature et les causes sont bien connues aujourd'hui : les racines culturelles et religieuses, le savoir et sa transmission, l'innovation et la création, l'éthique et la justice, l'État limité, des finances publiques saines, la liberté économique, la concurrence et le libre choix, les Droits naturels respectés et protégés, l'absence de spoliation légale, la spécialisation des métiers, le libre échange, la Responsabilité individuelle, la liberté d'expression etc...

Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners débats. Vous rencontrez plusieurs conférenciers qui nous font le plaisir de venir pour la première fois au Cercle Frédéric Bastiat. Tous les intervenants traiteront de thème originaux et passionnants, bien loin du « convenu » habituel. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des moments de « respiration », avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient.

Le prochain dîner débat aura lieu samedi 8 décembre 2018, à hôtel Sourcéo de Saint-Paul-lès-Dax. L'accueil commencera à 19h30. Son titre est « *Le dialogue euro arabe, illustration d'une dérive intellectuelle* » Le conférencier est Yves Monteny.

À LIRE :

Les œuvres complètes de Frédéric Bastiat

Pour commander les œuvres complètes de Frédéric Bastiat, éditées par le Cercle Frédéric Bastiat, avec de nombreux inédits il suffit de demander : Frédéric Bastiat œuvres complètes en 7 volumes, sous la direction de Jacques de Guenin, Éditions Charles Coquelin.

Il y a une promotion à 150€ les 7 tomes (+12€ de port) jusqu'au 31/12/2018.

Le courrier avec le règlement à l'ordre de CEFGEC est à adresser à : CEFGEC Institut Charles Coquelin, 75 rue Claude Bernard, 75005 Paris.

Lancement du Journal des Libertés :

Jeudi 21 juin a vu le lancement d'un nouveau trimestriel entièrement dédié à la pensée libérale. En quoi consiste cette pensée ? Quelles solutions apporte-t-elle aux problèmes auxquels sont confrontés nos sociétés ? Pourquoi devrait-elle être perçue comme un vecteur de coopération entre tous et non comme la victoire d'un petit groupe ? Il vous suffira très bientôt d'un clic pour trouver des éléments de réponse à toutes ces questions grâce à l'initiative conjointe de l'ALEPS <http://www.libres.org/> et de l'IREF <https://fr.irefeurope.org/> pour lancer un trimestriel disponible en ligne (gratuitement) et en version papier (payante) : le « *Journal des libertés* ». <https://journaldeslibertes.fr>

La prospérité des nations

Le festival du film américain se passe à Deauville, le festival international du film fantastique se déroule à Avoriaz, le prix Nobel est remis à Stockholm et le Weekend de la Liberté à lieu à Saint-Paul-lès-Dax. Grâce à la très « libre échangeiste », libre circulation des personnes, des services et des biens, chacun peut, s'il le souhaite, venir assister à ces festivals, cérémonies et congrès.

L'existence du Weekend de la Liberté, fut-ce dans la petite ville de Saint Paul lès Dax, est un événement exceptionnel. C'est un pôle de pensée et d'expression libre. C'était le seul congrès libéral en France en 2017. Ce sera probablement le seul congrès libéral de l'année 2018. Le seul endroit où des personnes d'horizons différents peuvent se rencontrer physiquement et échanger en tout quiétude. Le seul rassemblement de résistants à la pensée unique.

Peu de gens en ont conscience mais, en France, les Droits Naturels individuels, Liberté, Propriété, Personnalité, sont menacés. Les politiciens de tout bords les réduisent lentement et méticuleusement depuis des années.

Leurs outils sont les lois historiques qui écrivent l'histoire officielle, avec pour corollaire la répression pour défendre cette même histoire officielle. Les lois « contre le racisme et les discours de haine », qui limitent tout débat, toute recherche historique ou sociologique. Toutes lois qui détruisent la liberté d'expression et même la liberté de pensée puisque, pour éviter les ennuis, bien des personnes pratiquent l'autocensure.

Leur outil est le fisc est tout puissant, obscur, intrusif, à la fois juge et partie. Comme l'est l'URSSAF.

Leur outil est la pensée unique. Elle est économique, marxiste et keynésienne. Elle s'impose et affirme que tout le mal vient du libéralisme, qui pourtant n'a jamais été appliqué. Elle est culturelle, nihiliste et relativiste, « tout se vaut ».

Leur outil est la contrainte légale, donc la restriction légale des libertés. Cela conduit délibérément à la déresponsabilisation des individus. Dernier exemple en date la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes à double sens de circulation sans séparateur central pour, prétend-on, faire baisser la mortalité routière. Aucune autre disposition qui ferait, elle, appel à la responsabilité individuelle ne trouve grâce aux yeux de la Cour.

À cause de cela la justice est détournée de sa fonction de protection des Droits Naturels Individuels. Comme l'appareil policier, elle défend avant tout un système politique et une certaine organisation sociale. La loi est pervertie. C'est le règne de la « spoliation légale ». Cette « spoliation légale », fait que la situation dans laquelle nous nous trouvons n'est absolument pas propice à la prospérité de notre nation.

Le Weekend de la liberté s'adresse à tout le monde. Aux libéraux qui veulent approfondir leurs connaissances du libéralisme, ou aux personnes qui sont persuadées que nous vivons en France dans le meilleur des mondes antilibéral possible. Aux convaincus de Bastiat qui pensent que les hommes ont des Droits naturels préexistants à la loi, ou aux convaincus de Rousseau pour qui c'est la loi qui crée le droit. À ceux qui croient que la solution au problème social passe par la liberté individuelle et son corollaire la responsabilité, où à ceux qui pensent que le contrat social lie, à un despote plus ou moins éclairé, une masse inculte, irresponsable et soumise. À ceux qui pensent que la vie repose sur les échanges libres et à ceux qui croient que l'économie et la vie sociale doivent être réglementés. Bref à ceux qui savent que l'État est le problème et à ceux qui pensent que l'État est la solution.

Les sujets traités par les conférenciers cette année sont variés. Le Weekend de la Liberté 2018 est consacré aux causes de la prospérité des nations. Nous avons choisi des facteurs de prospérité en phase avec les nouveautés de ce début du XXIème siècle : les innovations, le transhumanisme, les cryptomonnaies, la blockchain. Nous avons choisi également

de parler des grands classiques parmi les causes de la prospérité : la sécurité, la concurrence, la culture, l'éthique, ou parmi ses entraves : les politiques publiques, les enfers fiscaux, les finances publiques ruinées, la dette.

La formule est la même que celle de 2017 : 7 conférences en journée et 2 dîners débats.

Les conférenciers par ordre alphabétique sont : Olivier Babeau, Jean Marc Daniel, le Général Jacques Favin Levêque, Guido Hülsmann, H16, Yorick de Mombynes, Virginie Pradel, Corentin de Salles, Patrick Smets, Vincent Ginocchio animera deux ateliers Bitcoin pratique. (l'inscription se fera sur place, chacun devra apporter son smartphone)

Il y aura une foire aux livres où les auteurs présents et les conférenciers dédicaceront leurs ouvrages. Pour tous des moments de détente sont aménagés avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient. Le programme complet est en ligne sur notre site. <https://www.bastiat.net/programme-du-9eme-weekend-de-la-liberte/> Les coupons d'inscription sont en bas du programme.

Les personnes qui veulent assister au congrès doivent renvoyer le coupon dédié. Pour les auteurs ou les associations qui souhaitent participer à la foire aux livres et présenter leur(s) ouvrage(s) il suffit de s'inscrire au congrès. Il y a un coupon spécifique pour eux. Il n'y a pas de supplément mais ce coupon permet de réserver un stand et de retenir un passage vidéo. En effet chaque auteur, comme chaque conférencier, pourra s'il le désire, tourner un entretien vidéo avec notre vidéaste Henri Dumas. La vidéo sera mise en ligne sur notre chaîne Youtube.

Les coupons d'inscription sont joints à ce bulletin.

Une nation est prospère quand tous ses habitants le sont, parce que ce sont les individus qui vivent, choisissent et échangent.

Laissons les derniers mots à Frédéric Bastiat :

« Se conserver, se développer, c'est l'aspiration commune à tous les hommes, de telle sorte que si chacun jouissait du libre exercice de ses facultés et de la libre disposition de leurs produits, le progrès social serait incessant, ininterrompu, infaillible. » La Loi (1850)

« La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir.

Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.

En dehors ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. » Profession de foi électorale de 1846

N'hésitez pas à faire largement circuler l'information. Toutes les questions sont à poser sur cercle.bastiat@gmail.com ou cercle@bastiat.net

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Le Cercle Frédéric Bastiat

serait honoré par votre participation au 9^{ème} Weekend de la Liberté

à l'hôtel Sourceo de Saint-Paul-lès-Dax,

du 21 septembre 2018 à 12h au 23 septembre 2018 au déjeuner.

sur le thème

« CONSIDÉRATIONS SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS ? »

avec le concours de :

l'ALEPS, l'ASAF, l'Institut COPPET, l'École de la Liberté, l'IREF et SFL.

La France reste ce que l'on appelle un « pays riche ». Cette richesse suscite les convoitises des politiciens pour abonder l'État providence impécunieux. Alimenter la *spoliation légale* dirait Bastiat. Pour eux si un pays qui est prospère c'est grâce aux politiques qu'ils mènent. Pour eux les individus sont des rouages interchangeables de la mécanique sociale, sans initiative, incapables de décision ni création. Or ce sont les individus qui agissent et par conséquent ce n'est pas le pays qui est prospère mais ses habitants qui le sont. Si tous ne le sont pas c'est parce que les politiciens sont des règlementeurs, des enrayeurs de l'échange libre qui est la source de la prospérité et de la paix. La vérité est que la France continue de tourner, vaille que vaille, malgré leurs politiques.

Les politiciens s'esbaudissent devant l'exploit de l'équipe de France de foot lors du Mondial 2018. Ils oublient que ce résultat est obtenu en application de principes qu'ils combattent au nom de l'égalitarisme et de la justice sociale : libre choix, libre organisation, sélection, concurrence, rigueur, effort, don de soi, sacrifice, responsabilité individuelle. Pour avoir les causes de la richesse des nations on pourrait compléter la liste avec : le savoir et sa transmission, l'innovation et la création, l'éthique et la justice, la spécialisation des métiers, le libre échange, les racines culturelles et religieuses, la liberté d'expression, l'État limité, des finances publiques saines, la liberté économique, les Droits naturels (Liberté, Propriété, Personnalité) respectés et protégés

Frédéric Bastiat a fort bien analysé dans *Services privés, service public. (1850)* les causes de nos malheurs et celles qui rendent très difficiles le changement de système politico économique :

- Extension infinie de l'Etat « *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance.* »
- Des services publics de plus en plus inefficaces « *À mesure donc que des services privés entrent dans la classe des services publics, ils sont frappés, au moins dans une certaine mesure, d'immobilisme et de stérilité, (...) au détriment de la communauté tout entière.* »
- L'appareil public de plus en plus coûteux « *que le pouvoir devient coûteux à mesure qu'il devient oppressif. (...) Chacun de ses envahissements implique donc la création d'une administration nouvelle, l'établissement d'un nouvel impôt* »
- La résistance des acquis sociaux, « *D'un côté, les Droits acquis se soulèvent et se coalisent ; on répugne à froisser une foule d'exis-*

tences auxquelles on a donné une vie artificielle. D'un autre côté, le public a désappris à agir par lui-même. Au moment de reconquérir cette liberté qu'il a si ardemment poursuivie, il en a peur, il la repousse. Allez donc lui offrir la liberté d'enseignement ? Il croira que toute science va s'éteindre. »

Pour Bastiat mettre fin à la spoliation légale pour fonder une société juste est la clé de la prospérité. Malheureusement force est de constater que la France est structurellement sur la route de la servitude. Cela doit changer. Comment ? Venez assister au 9^{ème} Weekend de la Liberté !

Ne ratez pas la première conférence le vendredi 21 septembre à 13h30 : « La culture comme facteur de la richesse des nations » par **Guido Hülsmann**. Venez écouter aussi :

Olivier Babeau : « *Des finances publiques saines comme facteur de la richesse des nations* »

Jean Marc Daniel : « *Reprise de la croissance : la politique économique comme mouche du coche* »

Général Jacques Favin Levêque : « *La sécurité comme cause de la prospérité des nations : l'Europe de la défense* »

Vincent Ginocchio : « *Le Bitcoin pratique* » (Ateliers)

H16 : « *L'Innovation, la création parmi les causes de la richesse des nations* »

Yorick de Mombynes : « *Les infortunes de la concurrence* »

Virginie Pradel : « *Enfer et paradis fiscal : peut-on sortir de l'enfer ?* »

Corentin de Salles : « *Le transhumanisme est-il un projet totalitaire ou libéral ?* »

Patrick Smets : « *Éthique et légitimité : la loi garantit-elle l'harmonie ?* »

Tout au long du Weekend aura lieu une Foire aux livres. De nombreux auteurs seront présents et dédicaceront leurs ouvrages. Des temps libres de partage et d'échange sont aussi prévus.

Pour assister à l'événement chacun de vous peut composer la formule de son choix sur le coupon d'inscription

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion de soutien à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.